



REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité-Travail-Progress

CONSEIL SUPREME POUR LA
RESTAURATION DE LA DEMOCRATIE

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES EAUX ET
FORETS

Direction de la Faune, de la chasse et des Aires Protégées



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT

STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D' ACTIONS POUR LA CONSERVATION DURABLE DES ELEPHANTS AU NIGER



Juin 2010

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	c
LISTE DES FIGURES	c
SIGLES ET ACRONYMES	d
REMERCIEMENTS	f
RESUME	g
INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	5
1.1. Contexte.....	5
1.2. Justification.....	6
1.2.1 Historique.....	6
1.2.2 Raison de la stratégie de conservation et de gestion durable des éléphants au Niger :	7
II. GENERALITES SUR LES ELEPHANTS ET SITUATION DES RESSOURCES FAUNIQUES DU NIGER	10
2.1 Généralités sur l'espèce.....	10
2.1.1 Biologie	10
2.1.2 Ecologie	11
2.2 Situation des ressources fauniques au Niger	14
2.2.1 Quelques espèces vulnérables ou menacées au Niger	14
2.2.2 Les causes principales de la régression de la faune mammalienne nigérienne	15
2.2.3 Historique de la conservation au Niger	17
III. ETAT DE LIEU DE LA CONSERVATION DES ELEPHANTS AU NIGER.....	20
3.1 SITUATION DES ELEPHANTS AU NIGER.....	20
3.1.1 Aires de répartition des éléphants au Niger	20
3.1.1.1 Zone de Madarounfa	20
3.1.1.2 Zone du Parc "W" et la réserve totale de Tamou.....	21
3.2 Conservation et gestion des éléphants	23
3.3.1 Les mesures réglementaires	24
3.3.2 Contrôle et surveillance des éléphants	26
3.3.3 Autres mesures	27
a) Réfection et ouverture des pistes	27
c) Feux d'aménagement	28
d) Recensement des éléphants.....	28

3.3 Contraintes relatives à la gestion des éléphants et leurs habitats.....	29
IV. STRATEGIE DE CONSERVATION DES POPULATIONS DES ELEPHANTS AU NIGER	30
4.1 Contexte et justification.....	30
4.2 Durée et champ d'application de la stratégie de gestion durable des éléphants au Niger.....	33
4.3 Principes d'intervention et de mise en œuvre de la stratégie	33
4.4- Objectifs stratégiques.....	34
4.4.1 Objectif global	34
4.4.2 Objectifs spécifiques.....	34
4.5. Cadre logique de la Stratégie nationale de conservation et de gestion des éléphants au Niger. (Tableau 2).....	35
4.6 Mise en œuvre	40
4.6.1 Au niveau des sites	40
4.6.2 Au niveau national et international.....	40
4.6.3 Les acteurs et leurs rôles potentiels	40
V- PLAN D' ACTIONS SUR LA CONSERVATION DURABLE DES ELEPHANTS DU NIGER	46
5.1 Durée	46
5.2 Activités à mettre en œuvre pour atteindre les résultats du projet.....	46
5.3 Suivi – évaluation.....	50
5.4 Financement du programme.....	50
5.4.1 Généralités sur le budget.....	52
CONCLUSION	55
BILIOGRAPHIE	56
ANNEXES	i
ANNEXE 1 : Décision 14.75 à 14.79	i
ANNEXE 1 : Terme de Référence pour l'élaboration de la stratégie nationale.....	iii

LISTE DES TABELAUX

Tableau1 : Evolution des entrées touristiques dans le Parc W de 2000 à 2008	8
Tableau 2 Synthèse bibliographique des estimations de la population d'éléphants du Parc Régional du W (Ipavec, 2007).....	22
Tableau 3 : Cadre logique de la Stratégie Nationale.....	36
Tableau 4 : les acteurs potentiels de la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'actions.	41
Tableau 5 : Activités à mettre en œuvre pour atteindre les résultats du projet	46
Tableau 6 ; budget pour la mise en œuvre de la stratégie.....	52

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Zones de distribution des éléphants, Afrique de l'Ouest (Blanc et al, 2007 in Ipavec, 2007)	6
Figure 2 : Distribution actuelle et passée des éléphants d'Afrique	10
Figure 3 : Distribution des éléphants au Niger	20

SIGLES ET ACRONYMES

ABN	:	Autorité du Bassin du Niger
AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
AWF	:	African Wildlife Fundation
CDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CES	:	Conservation des Eaux du Sol
CITES	:	Convention Internationale sur les Espèces de Faune et de Flore menacées d'Extinction
CBLT	:	Commission du Bassin du Lac Tchad
CNEDD	:	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNUED	:	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
CPAP	:	Plan d'Action de Programme de Pays
DFPP	:	Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture
DMP	:	Desert Margin Program
DRS	:	Défense et Restauration des Sols
ECOPAS	:	Ecosystèmes Protégés en Afrique sahélienne
GSEAF	:	Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique
IEC	:	Information Education Communication
MEELCD	:	Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
MIKE	:	Monitoring the Illegal Killing of Elephants
OMD	:	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OUA	:	Organisation de l'Unité Africaine
PAEA	:	Plan d'Actions des Eléphants d'Afrique
PAN-LCD/GRN	:	Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et de Gestion de Ressources Naturelles
PEDD	:	Programme Eau et Développement Durable

PEUCV	:	Programme Environnement Urbain Cadre de Vie
PCLCP	:	Programme de Cadre de Lutte Contre la Pauvreté
PNEDD	:	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPN-RDA	:	Parti Progressiste Nigérien du Rassemblement Démocratique Africain
PPTE	:	Pays Pauvres Très Endettés
PRW	:	Parc Régional du W
PTA	:	Plan de Travail Annuel
SLG	:	Structures Locales de Gestion
SRP	:	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UICN	:	Union Mondiale pour la Nature
UEMOA	:	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
WAP	:	W-Arly-Pendjari

REMERCIEMENTS

La Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées adresse ses sincères remerciements aux institutions qui ont bien voulu l'aider dans l'élaboration de la stratégie de conservation et de gestion des éléphants.

Ces remerciements s'adressent particulièrement :

- Au service de la Pêche et de la Faune du Département intérieur des Etats Unis d'Amérique pour sa généreuse contribution qui a permis le financement et l'organisation de l'atelier ;
- Au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- au Groupe de Spécialistes d'Eléphant d'Afrique (GSEAF) pour l'assistance technique et le dévouement qui ont permis l'aboutissement heureux du dossier de l'atelier ;
- A tous les Ministères dont les représentants ont pris une part active lors des travaux de l'atelier sur la stratégie de conservation des éléphants au Niger ;

RESUME

Au Niger, les populations d'éléphants d'Afrique (*Loxodonta africana*) estimée entre 1000 et 1100 individus, sont confinées d'une part dans le parc W qu'il partage avec le Bénin et le Burkina et d'autre part dans la partie sud de la réserve de Faune de Tamou et dans le centre- sud du pays (Madarounfa) en partage avec le Nigéria.

Les éléphants symbole de puissance et de force, jouent un rôle important dans divers domaines, notamment l'écologie, l'économie, les arts et les cultures. Ils sont reconnus pour leur contribution significative dans le maintien de la physionomie des écosystèmes forestiers et savaniques et dans la régénération des espèces végétales. Ils constituent également un potentiel important pour le développement du tourisme surtout dans les zones de savanes et dans les clairières des zones forestières.

Cependant cette espèce est sujette à plusieurs problèmes liés à sa conservation qui sont, entre autre le braconnage et la diminution de son espace vital ainsi liée particulièrement à la croissance démographique, aux défrichements, aux déboisements, aux sécheresses récurrentes et aux changements climatiques. Ces phénomènes font que l'homme et l'éléphant se partagent le même espace, ce qui entraîne des conflits de cohabitation. Les dégâts causés aux cultures, aux greniers, aux bétails et autres infrastructures sans oublier les blessures ou la perte de vies humaines poussent les populations à percevoir l'éléphant comme un fardeau économique et social qui pèse sur eux. La survie à long terme de l'éléphant ne dépendra pas seulement de la science, mais aussi des solutions qui tiennent compte de la dimension politique, économique et sociale.

Lors de leurs déplacements, les éléphants font des mouvements transfrontaliers, ce qui nécessite une coordination des actions entre les pays d'Afrique de l'ouest eu égard aux défis communs vis-à-vis de la conservation de cette espèce. Une coopération sous-régionale en vue d'assurer la conservation des éléphants et de leurs habitats s'avère nécessaire.

Dans ce sens, le Gouvernement du Niger a décidé de se doter d'un cadre global de référence susceptible de permettre la conservation durable des éléphants.

La présente Stratégie Nationale et le Plan d'Actions pour la conservation durable des éléphants du Niger s'appuie principalement sur la revue des stratégies des pays de l'Afrique de l'ouest ainsi que sur les points de vue des acteurs et des personnes ressources dans le domaine de la gestion des ressources naturelles en général et de la faune sauvage en particulier.

Le présent document constitue un outil de négociation qui facilitera la recherche des financements nécessaires à la mise en œuvre des actions de conservation. Il s'articule autour de cinq (5) grandes parties :

- la première partie est consacrée à la présentation du contexte de l'étude

- la deuxième partie porte sur les généralités sur les ressources fauniques au Niger et les éléphants en particulier ;
- la troisième partie fait l'état de lieu de la conservation des éléphants au Niger
- la quatrième partie est consacrée à la stratégie de conservation des populations des éléphants au Niger ;
- la cinquième partie expose le plan d'actions pour la gestion durable des éléphants au Niger.

La présente stratégie est élaborée pour une durée de dix ans (2010 à 2020) avec un budget indicatif de **3 310 860 000 F Cfa** pour sa mise en œuvre.

INTRODUCTION

Le Niger, pays enclavé d'Afrique de l'ouest d'une superficie de 1267000 km² est situé entre l'Algérie, la Libye, le Tchad, le Nigeria, le Bénin, le Burkina Faso et le Mali. Le Niger est à 700 km au nord du golfe de Guinée, 1 900 km à l'est de la cote atlantique et 1 200 km au sud de la mer Méditerranée. Il est compris entre 11°1' et 23° 17' Nord (tropique du cancer) et les longitudes 0°16 et 16° Est et est à cheval sur le Sahara et le sahel. La population totale du pays, estimée à 15.203.822 personnes (INS, 2010), est inégalement répartie sur le territoire national.

Cette population est composée de neuf (9) groupes ethno – linguistiques qui se caractérisent par rapport surtout à leur identité socio culturelle et se subdivisent en sous groupes. La densité est de 11,3 habitants au km². Elle se concentre principalement dans la bande sud du pays le long du fleuve Niger et de la frontière nigériane.

Le taux d'accroissement de la population nigérienne essentiellement rurale à 85% est l'un des plus élevés (3,32%) du monde. La majorité de la population (85%) vit de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'exploitation du bois, de la cueillette etc. Les ressources naturelles constituent leurs principales sources de vie. Leurs rapports avec le milieu naturel sont fortement marqués, ce qui fait que la plupart des communautés rurales considèrent les ressources naturelles comme gratuites, inépuisables et se soucient rarement des conditions de leur renouvellement. Ce qui entraîne une dégradation accélérée de l'environnement.

En plus des actions anthropiques, les ressources naturelles subissent des pertes considérables sous l'effet des sécheresses récurrentes. Ces contraintes environnementales pèsent lourdement sur l'économie essentiellement agricole du pays. Les terres disponibles pour l'agriculture se détériorent ce qui se traduit par des déficits alimentaires de plus en plus chroniques. On assiste conséquemment à une paupérisation progressive de la population nigérienne.

Face à cette situation, le gouvernement du Niger s'est attelé dès le milieu des années 1990 à faire de la stratégie de développement humain durable et la réduction de la pauvreté un axe central de sa politique de développement économique et social.

Ainsi, en 1997 les autorités avaient initié l'élaboration puis la mise en œuvre d'un Programme Cadre de Lutte Contre la Pauvreté (PCLCP).

Puis en janvier 2002, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), préparée dans le contexte de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

La SRP a été révisée en Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) en octobre 2007. La SDRP vise à diminuer l'incidence globale de la pauvreté de 63% à moins de 50% à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles. Celle-ci constitue le nouveau cadre de référence de la politique économique, financière et sociale avec une attention particulière à l'alignement de la SDRP sur les « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD) et sur les stratégies d'intégration et de lutte contre la pauvreté élaborées au niveau continental (Union africaine et NEPAD) et au niveau régional et sous régional (CEDEAO, CENSAD, UEMOA).

Dans cette perspective, la SDRP assigne au secteur rural une place centrale, considérant qu'il peut et doit jouer un rôle moteur dans l'amélioration de la croissance économique. Dans ce contexte, il est apparu indispensable de préciser la SDRP par des stratégies sectorielles, dont la Stratégie de Développement Rural (SDR) avec comme objectif général de « réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles ». Le document de SDR a été officiellement approuvé le 14 novembre 2003 par décret 2003–310/PRN/MRA.

Donc, toutes les stratégies de développement passent par une protection efficace de notre environnement, c'est pourquoi la protection de l'environnement figure parmi les grandes priorités des autorités politiques et des services qui en ont la charge.

Pour donner suite aux conclusions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro au Brésil en juin 1992, le Niger a élaboré et adopté en 1998 un Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), tenant lieu d'Agenda 21 national, et qui se fonde sur la SRP et la SDR.

Des six programmes prioritaires¹ qui composent le PNEDD, le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD/GRN) et la Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de gestion de la

¹ Les six programmes prioritaires sont les suivants :

1. **Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD-GRN) ;**
2. **Programme Eau et Développement Durable (PEDD) ;**
3. **Programme Energie et Développement Durable (PEDD) ;**
4. **Programme Environnement Urbain et Cadre de Vie (PEUCV) ;**
5. **Programme de Gestion de la Diversité Biologique (PGDB) ;**
6. **Programme Changements et Variabilités Climatiques (PCVC).**

Diversité Biologique (SNPA/DB) constituent les deux programmes majeurs en matière de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la désertification.

La vision nationale du Niger à l'égard de la diversité biologique dans le cadre de la Stratégie Nationale et du Plan d'Actions (SNPA/DB) du pays est « *de créer une société qui est consciente du rôle et de l'importance de préserver la diversité biologique et qui est aussi consciente de ses responsabilités envers les générations à venir par l'emploi soutenu des ressources* ».

En matière de la faune, le Niger se place parmi les états de l'Afrique de l'ouest renfermant une importante faune sauvage dans sa diversité et sa richesse. En effet, on y rencontre la faune des montagnes, la faune saharienne, sahélienne et sahélo- soudanienne, avec plus de 130 espèces de mammifères, environ 600 espèces d'oiseaux, au moins 150 espèces de reptiles et d'amphibiens.

Cette faune, du fait d'une part de la dégradation de son habitat souvent prononcée par endroits et des abus d'autre part, s'est vue confinée dans les aires protégées représentant une superficie de 8,41 millions d'hectares soit 6,6% de la superficie du pays.

L'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) comme la plupart des espèces fauniques soudano – sahélienne, se trouve confiné dans le sud du pays où les conditions éco-climatiques sont encore favorables à l'épanouissement de la faune sauvage.

Ainsi, au Niger, l'éléphant ne se rencontre qu'au niveau du Parc national du "W" (220 000 hectares) et de la forêt classée de Baban Rafi de Maradi (56 000 hectares).

A la lumière de la situation environnementale du Niger et au vu des exigences écologiques de l'éléphant, les contraintes majeures à la conservation sont entre autres :

- l'exploitation irrationnelle des écosystèmes marginaux, la persistance de la sécheresse et de la désertification fragilisant l'habitat de la faune en général et de l'éléphant en particulier ;
- l'insuffisance des moyens humains et matériels propres à la conservation de la faune ;
- la non maîtrise de la dynamique des ressources naturelles dans les formations forestières ;
- les textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion des ressources naturelles inadaptées ;
- une gestion trop centralisée des ressources naturelles qui n'implique que faiblement les communautés locales.

C'est au vu de cette problématique de gestion non rationnelle des populations d'éléphants au Niger et aussi pour satisfaire les exigences des décisions 14-75 – 14.79 (annexe 1) de la 14^{ème} réunion de la Conférence des Parties à la CITES (Convention des Nations Unies sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction) que l'état a décidé d'élaborer une stratégie et un plan d'actions pour la conservation des populations d'éléphants du Niger. Le but de cette stratégie est d'assurer la conservation et la valorisation des éléphants et de leurs habitats pour l'intérêt des générations présentes et futures.

Le présent document constitue un cadre de référence pour toute action visant une gestion durable des populations d'éléphants au Niger. De ce fait, il devient un instrument pour la mobilisation des ressources en faveur des éléphants au Niger. Il s'articule autour de cinq grandes parties :

- la première partie est consacrée à la présentation du contexte de l'étude
- la deuxième partie porte sur les généralités sur les ressources fauniques au Niger et les éléphants en particulier ;
- la troisième partie fait l'état de lieu de la conservation des éléphants au Niger
- la quatrième partie est consacrée à la stratégie de conservation des populations des éléphants au Niger ;
- la cinquième partie expose le plan d'actions pour la gestion durable des éléphants au Niger.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Contexte

L'éléphant d'Afrique *Loxodonta africana* est le plus énorme mammifère terrestre de la planète. Il est le symbole majestueux du continent africain, l'emblème de certaines organisations politiques et sportives, source de nombreuses croyances et d'inspiration (œuvres d'art : sculpture). Le statut des populations d'éléphants diffère considérablement d'une région à l'autre du continent africain et sa survie à long terme est inégalement menacée selon les pays considérés (Blanc *et al.*, 2003). L'Afrique de l'Ouest est la seule région du continent où la plus grande partie de l'aire de répartition des éléphants se situe à l'intérieur d'aires protégées (Blanc *et al.*, 2007). Les éléphants occupent seulement 20 % de la zone ouest africaine comparée à 10 %, 29% et 52 % en Afrique de l'Est, Afrique du Sud, et Afrique Centrale respectivement.

Le confinement de populations isolées et de faible effectif est aggravé par la pression croissante exercée par l'expansion humaine : la fragmentation de l'habitat de l'éléphant s'accroît et seules de rares populations semblent différer leur disparition (figure 1). L'interface entre les zones utilisées par les éléphants et les espaces anthropisés s'accroît, générant inéluctablement des conflits. Cette situation préoccupante a conduit, en 1999, au développement d'une stratégie régionale pour la conservation des éléphants en Afrique de l'Ouest (IUCN, 1999).

Au Niger, l'éléphant ne se trouve qu'au niveau du Parc National W (220 000 hectares) et dans la forêt classée de Babban-Rafi de Maradi, Région du Sud du pays (56 000 hectares). Il a disparu de la zone de lac Tchad après les sécheresses de 1972.

Le recensement aérien organisé par ECOPAS en mai 2002 qui a couvert l'ensemble du complexe a permis d'estimer la population minimale d'éléphants du complexe WAP à 4 592 individus (Bouché *et al.*, 2004), dont 879 parcouraient les paysages du Parc Régional du W (PRW).

Actuellement, au niveau du Parc W, les éléphants sont en équilibre avec leur milieu car ne sortent pas du Parc pour les zones agricoles.

Dans la forêt classée de Babban-Rafi, les éléphants viennent d'une forêt qui lui est contigüe, appelée RouRou au Nigeria. Leur dernière apparition au Niger date de 2005. Mais en 2008, quelques individus ont fait leur apparition à la frontière, mais très vite repoussés par les populations locales.

Les éléphants entrent au Niger au moment des récoltes (septembre-octobre), persécutés au Nigeria à cause des mêmes dégâts. Ces pachydermes s'attaquent aux greniers de vivres.

Dans cette zone aucune étude scientifique n'est réalisée sur les éléphants, ce qui fait qu'on s'est contenté de rapporter l'estimation selon les populations qui estime le nombre d'éléphant entre 60 à 100 individus



Figure 1 : Zones de distribution des éléphants, Afrique de l'Ouest (Blanc et al, 2007 in Ipavec, 2007)

1.2. Justification

1.2.1 Historique

Dans l'antiquité, on trouvait des éléphants à travers toute l'Afrique de l'ouest depuis les forêts de la côte jusqu'au bord du Sahara (Suillard, 1974). Ils ont longtemps été chassé pour l'ivoire qui faisait l'objet d'un commerce à travers le Sahara jusqu'aux ports d'Afrique du nord (Wilson et Ayerst, 1976).

La chasse pour l'ivoire a augmenté régulièrement au cours du 19^{ème} siècle en particulier après 1870 lorsque les puissances coloniales se déplacèrent vers l'intérieur des terres et installèrent des routes et chemins de fer qui faciliteront le transport de l'ivoire vers la côte (Alpers, 1992).

La population d'éléphants s'est effondrée à la suite de cette surexploitation (Roth et Douglas, 1991).

Le nombre d'éléphants n'a pas augmenté en Afrique de l'Ouest depuis cette période.

Au cours du 20^{ème} siècle, il y a eu une explosion démographique qui engendre la création des routes, des villages, des villes et des fermes entraînant ainsi une perte rapide du couvert végétal naturel et une perturbation significative des habitats restants.

La croissance de l'exploitation du bois a ouvert les forêts à l'implantation et autres formes d'agressions humaines (Roths et Douglas, 1991 ; Dougherty, 1994). Entre 1900 et le milieu des années 1980, l'aire de répartition de l'éléphant a diminué, estime t-on de 93% (Roths et Douglas, 1991). Autour des années 1980, le braconnage pour l'ivoire s'est accru, malheureusement, il existe peu de données pour illustrer l'impact de ce phénomène sur l'éléphant d'Afrique de l'Ouest. Le Niger, pays sahélien et enclavé n'échappe pas aux séries de problèmes qui assaillent l'épanouissement des éléphants d'une manière générale.

1.2.2 Raison de la stratégie de conservation et de gestion durable des éléphants au Niger :

Au Niger, les populations d'éléphants sont confinées dans le parc W qu'il a en partage avec le Bénin et le Burkina ; d'une part, un groupe d'une centaine d'individus dans le centre- sud du pays (Madarounfa) en partage avec le Nigéria.

Estimés entre 1000 et 1100 individus selon les périodes, les éléphants du Niger confèrent à nos aires protégées l'essentiel de leurs valeurs touristiques à cause du flot des touristes qu'elles attirent.

Quatre (4) sur 5 des touristes qui visitent le parc W ont pour besoin premier l'observation de l'éléphant.

Ce grand mammifère contribue à l'amélioration du cadre de vie de la population riveraine du parc avec le flux touristique de plus en plus croissant (tableau 1). L'augmentation des touristes est due essentiellement aux aménagements effectués dans le Parc W et à la restructuration des activités touristiques dans la zone.

Ce rôle capital des éléphants dans le développement local constitue une des raisons essentielles de conservation et de gestion de l'éléphant au Niger.

Tableau1 : Evolution des entrées touristiques dans le Parc W de 2000 à 2008

Années	Entrées	Recettes	Observations
2000	1456	4.260.000 F	
2001	1702	4.794.500 F	Construction du premier campement touristique (Karey Kopto)
2002	1887	6.943.750 F	
2003	2990	8.422 750 F	
2004	1127	7.046 250 F	
2005	1945	7.694.750 F	Arrêter N°00148/ MHE/LCD/DFPP du 21 décembre 2005. portant révision de la tarification pour l'exploitation touristique du Parc National du «W » et des Réserves de Faune, prévoit la répartition suivante
2006	5090	16.666 925 F	Prise de gestion de l'hôtel Tapoa par la coopérative Point Afrique
2007	4577	14.920.000 F	Attribution de deux sites pour la construction des éco-loges
2008	4 549	13.917.000 F	

Les objectifs spécifiques qui soutiennent l'élaboration de la stratégie de gestion et de conservation des éléphants au Niger sont :

1. effectuer un état de lieu des actions de conservation des éléphants au Niger ;
2. ressortir et analyser les contraintes en matière de gestion des éléphants au Niger ;
3. répertorier les politiques précises qui soutiennent une gestion durable des ressources naturelles au plan national en corrélation avec les politiques sous-régionales ;
4. définir les actions prioritaires en matière de conservation des éléphants en relation avec les réalités du pays ;
5. diagnostiquer les différents mécanismes et voies devant permettre une gestion communautaire durable des éléphants ;
6. faire une évaluation des ressources financières et humaines actuellement disponibles pour la conservation des éléphants au Niger ;
7. déterminer un mécanisme par lequel les ressources pourront être mobilisées de façon durable pour la conservation d'éléphant au Niger ;
8. évaluer les ressources additionnelles et les partenaires potentiels à contacter.

La finalité étant d'asseoir une gestion durable des éléphants au Niger en résolvant ou en atténuant les problèmes suivants :

- l'expansion démographique qui provoque la dégradation de l'habitat des éléphants;
- le braconnage ;
- l'insuffisance des moyens de contrôle et de surveillance des éléphants ;
- l'inadaptation des textes législatifs et réglementaires ;

- le manque de données fiables sur les éléphants au Niger (effectifs, tendance, régime alimentaire, migration, comportement etc.) ;
- l'implication des communautés locales à la gestion directe des éléphants.

II. GENERALITES SUR LES ELEPHANTS ET SITUATION DES RESSOURCES FAUNIQUES DU NIGER

2.1 Généralités sur l'espèce

2.1.1 Biologie

Les éléphants appartiennent à l'embranchement des *Chlorata*, à la classe des *Mammalia*, à l'ordre des *Proboscidea*, et à la Famille des *Elephantidae* (Grzimek, 1974). L'espèce *Loxodonta africana* est le plus grand mammifère terrestre connu et son habitat est très diversifié (Dublin et *al*, 1998). La famille des *Elephantidae* est constituée de deux genres mono-spécifiques avec une distribution particulière. Le genre *Elephas* qui comporte une seule espèce, *Elephas maximus* renfermant quatre variétés dont *bengalensis*, *maximus*, *sumatranus*, *pursutus* (Grzimek, 1974). Le genre *Loxodonta* qui comporte deux espèces selon (Haltenorth et Diller, 1985).

- ❖ L'espèce *africana*, se retrouvant jadis dans toute l'Afrique subsaharienne (figure 2) présente deux écotypes :
- ✓ L'une de grande taille (3 à 4 m) et d'un poids très élevé (2200 à 6000 kg) est l'écotype oxyotis principalement inféodé aux habitats de savane ;
- ✓ L'autre écotype cyclotis, généralement de petite taille (2,5 à 3 m) et d'un poids assez réduit (1800 à 3200 kg) subsiste surtout dans les biotopes de forêts primaires d'Afrique Occidentale et Centrale.

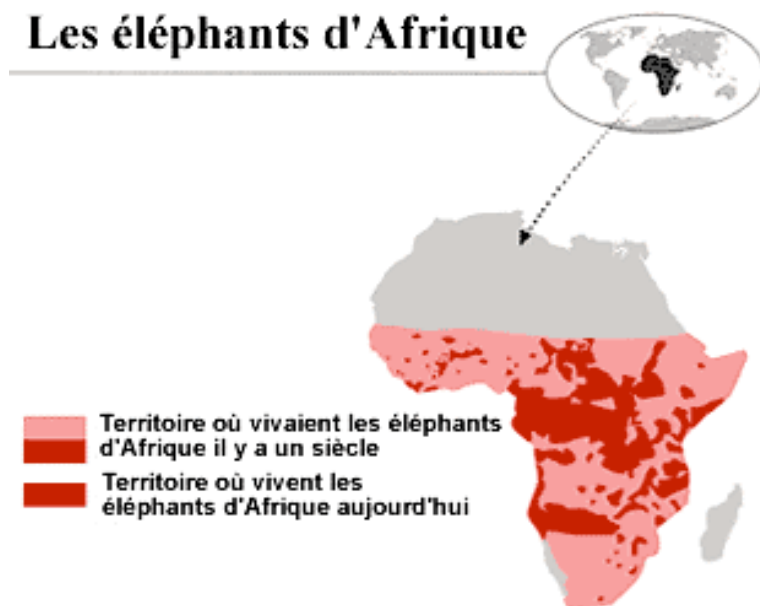


Figure 2 : Distribution actuelle et passée des éléphants d'Afrique

- ❖ L'espèce *pumilio* de très petite taille (1,7 à 2,05 m) et d'un poids assez faible (500 à 1500 kg). Elle vit exclusivement de manière très dispersée dans les régions marécageuses des forêts pluviales primaires allant de la Sierra Léone au Sud-Ouest de la République Démocratique du Congo.

La maturité sexuelle chez la femelle d'éléphant dépend de la densité des populations et de la disponibilité des ressources. Elle varie considérablement entre 7 et 20 ans (Namoano, 2009).

La gestation de la femelle dure entre 20 et 22 mois après un cycle oestrien de 2 à 3 semaines et la portée est d'un individu. L'éléphanteau a un poids qui varie de 90 à plus de 120 kg. Les mises bas sont espacées de deux ans et demi voire quatre (4) ans. Les femelles mettent au monde entre 5 à 12 éléphants au cours de leur vie. Elles peuvent se reproduire dès l'âge de 10 à 50 ans. Chez le mâle, la maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 20 ans. L'espérance de vie l'éléphant se situe entre 60 à 70 ans.

Les éléphants de savane sont végétariens. Leur régime varie selon les saisons et les régions parcourues. Ils mangent surtout les herbes et les feuilles d'arbres. La ration quotidienne de l'éléphant est de 100 à 300 litres d'eau par jour et de 100 à 200 kg de fourrage par jour (Haltenorth et Diller, 1985).

Les moeurs des éléphants sont caractérisées par une organisation sociale et des migrations permanentes. La structure sociale des éléphants peut être ainsi représentée par deux sociétés (Hien et *al.*, 2001) :

- ✓ La société femelle dont l'unité sociale de base est la famille qui se compose de femelles apparentées ainsi que leurs descendants immatures,
- ✓ La société mâle ou les mâles sont solidaires en période de non musth. Ils peuvent rester également seuls ou s'associer à des groupes de femelles en période de musth.

L'éléphant de savane est un animal migrateur et grégaire. Les migrations périodiques et accidentelles sont déterminées par les chutes de pluie (Jeanin, 1947). Les éléphants aiment les bains d'eau, de poussière et de boue indispensables à leur hygiène. Ils sont essentiellement doux mais deviennent irascibles et agressifs suite à l'attaque, aux bruits et à la présentation de lumière ou des flammes (Marchand, 1999).

2.1.2 Ecologie

Les habitats préférés des éléphants sont les steppes semi-désertiques au voisinage de mares ou de fleuves en zone sahélienne. Les savanes herbeuses, arbustives ou boisées et forêts

claires en zone soudanienne. On peut également rencontrer l'éléphant de savane en montagne jusqu'à 5 000 mètres d'altitude (Namoano, 2009).

Mode de vie

Les éléphants se reposent à l'ombre des grands arbres aux heures les plus chaudes, ils peuvent dormir quelque temps à cette occasion. Ils dorment également la nuit (debout) en une ou deux périodes de une à deux heures chacune. Le bain fait parti des moments importants de la journée (Namoano, 2009).

Ils forment des groupes de 10 à 100 individus, ou plus. Ces groupes sont constitués par la réunion de groupes matriarcaux. Ces cellules de base composées d'une femelle et de ses petits non pubères (1 à 5), sont placées sous le commandement de la plus vieille femelle. Les mâles adultes naviguent autour de ces formations, à distance plus ou moins importante. Ces mâles sont organisés soit en clans de jeunes célibataires, soit en groupes composés de jeunes guidés par un mâle âgé. Les vieux mâles deviennent souvent solitaires ou se joignent à un troupeau (Namoano, 2009).

Les éléphants peuvent effectuer de grands déplacements saisonniers (jusqu'à 500 km) à la recherche de nourriture mais ils sont actuellement plus ou moins «sédentarisés» par la réduction de leur habitat et l'occupation de leurs couloirs habituels de migration par les activités humaines (Namoano, 2009). Certains mâles (âgés et/ou en rut) deviennent territoriaux, marquent les branches et les buissons avec le contenu de leurs glandes temporales et interdisent l'accès du territoire ainsi délimité aux intrus.

L'éléphant se déplace en moyenne à une vitesse de 5 à 7 km/h, mais peut atteindre les 40 km/h lorsqu'il charge (Namoano, 2009).

Alimentation

Mégaherbivores à régime alimentaire mixte, ils peuvent satisfaire leurs besoins énergétiques en ingérant des matières végétales de faible valeur nutritionnelle (Du Toit & Owen-Smith, 1989; Illius & Gordon, 1992).

Les éléphants s'adaptent à la variabilité saisonnière de la disponibilité de ses ressources, il consomme préférentiellement des espèces graminéennes en saison des pluies [représentant jusqu'à 70% du régime alimentaire (Guy, 1974)], l'exploitation de la ressource ligneuse étant alors réduite (Laws et al., 1975; Lewis, 1986). En saison sèche, la qualité nutritionnelle de la ressource herbacée se réduisant, l'utilisation des produits ligneux augmente de manière significative (Afolayan, 1975; Field & Ross, 1975; Barnes, 1982; Kabigumila, 1993; Dudley, 1999).

La valeur nutritionnelle des tissus végétaux est définie selon plusieurs critères : teneurs en eau, fibres, cellulose, lignine, protéines et composés secondaires (Belsky, 1986; Molyneux & Ralphs, 1992; Shipley *et al.*, 1999; Mabunda, 2005). Leur qualité augmentera avec de hautes concentrations en azote (Belovsky, 1984) et de faibles concentrations en composés secondaires, acteurs de la défense chimique (Freeland & Janzen, 1974; Westoby, 1974; Rhoades, 1985; Bryant *et al.*, 1989), comme les tanins (Cooper & Owen-Smith, 1985).

Les éléphants passent entre 70 et 90 % de leur temps à manger. Ils consomment par jour entre 100 et 300 kg d'espèces de plantes : graminées, plantes aquatiques, feuilles d'arbres, jeunes pousses, gousses, fruits (*Balanites*, *Borassus*, *Adansonia*, *Tamarindus indica*, *Kigelia spp*), racines, écorces, etc. Cette grande consommation s'explique par le fait que les éléphants digèrent moins de la moitié de ce qu'ils ingèrent. Les éléphants consacrent de 16 à 18 heures à la recherche de nourriture (Namoano, 2009).

L'anatomie du tube digestif de l'éléphant le rend plus sensible aux toxiques végétaux que les ruminants.

Les éléphants boivent beaucoup d'eau (entre 100 et 300 litres par jour pour un adulte). Ils remplissent leur trompe d'une capacité de 5 litres et projettent l'eau dans leur bouche. En cas de sécheresse, ils creusent le lit des cours d'eau avec leurs défenses et utilisent leur trompe pour pomper l'eau dans les puits ainsi réalisés (Namoano, 2009).

Reproduction

Pendant la période de musth, les mâles sécrètent un liquide visqueux provenant de glandes temporales gonflées se situant juste derrière les yeux; ils laissent derrière eux une longue trace d'urine sentant très fort (Poole & Moss 1981; Poole 1987; Hall-Martin 1987), et émettent des sons répétés à très basse fréquence (Poole 1987). La femelle a un cycle de deux à trois semaines, ses chaleurs durent entre 24 et 48 heures pendant lesquelles elle recherche un mâle parmi ceux qui gravitent autour du troupeau. S'il y a un mâle dominant, il chasse les plus jeunes, pouvant même engager des combats avec ceux-ci (Namoano, 2009).

Les éléphants naissent après une période de gestation de 21,5 mois; le poids moyen à la naissance est de 120 kg pour les mâles, 20-30 kg de plus que pour les femelles. La proportion sexuelle est de 50:50, bien que paraît-il plus de mâles sont légèrement conçus pendant les années plus pluvieuses que la moyenne (Moss & Dobson en préparation).

Les éléphanteaux provenant de femelles plus âgées et de taille plus importante sont plus grands que les éléphanteaux de femelles plus jeunes et plus petites (Lee 1986). Laws & Parker (1968) ont estimé qu'il y a des jumeaux dans moins de 1% des conceptions.

La femelle défend très bien son petit et devient très agressive envers les intrus. L'éléphanteau tète avec sa bouche un lait très riche en matières grasses et en vitamine C. Son gain de poids mensuel est d'environ 20 à 25 kg. A la naissance, le sexe ratio est de 1/1, mais il y a un peu plus de femelles que de mâles à l'âge adulte.

2.2 Situation des ressources fauniques au Niger

La faune est composée des mammifères, des oiseaux, des reptiles, des amphibiens, des poissons et des invertébrés. L'étagement bioclimatique du Niger a pour conséquence la présence d'une faune riche et variée composée de 3 200 espèces animales dont 168 espèces de mammifères, 512 espèces d'oiseaux, 150 espèces de reptiles et amphibiens, 112 espèces de poissons (stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique, 1998) et beaucoup d'invertébrés (mollusques, insectes). On la trouve presque dans toutes les régions du Niger (sahélienne, soudanienne et même montagneuse). Cette faune est globalement connue à travers des études dont les premières remontent en 1905 pendant la mission Fourreau.

2.2.1 Quelques espèces vulnérables ou menacées au Niger :

Au Niger, selon la catégorisation de l'UICN, le Guépard (*Acinonyx jubatus hecki*), le Lamantin, le Mouflon à manchettes (*Ammotragus lervia*) et les gazelles dama (*Gazella dama*), dorcas (*Gazella dorcas*) et à front roux (*Gazella rufifrons*), sont classés vulnérables tandis que l'Addax (*Addax nasomaculatus*) est considéré comme étant en voie d'extinction.

Par contre, *Panthéris pardus* (panthère), *Manis gigantea* (pangolin géant), *Lycan pictus* (lycaon) et *Oryx algazelle* sont éteints.

Les grands mammifères du Niger survivent actuellement dans les zones isolées des massifs de l'Air et du Termit en zone saharienne et dans le parc du W pour les espèces de savane. Sur les 17 espèces d'antilopes que comptait encore le Niger au début du 20ème siècle, 15 étaient classées comme éteintes ou quasi (*Oryx dammah*, *Tragelaphus spekei*), en danger (*Addax nasomaculatus*, *Gazella leptoceros*, *Gazella dama*, *Cephalophus rufilatus*), rares (*Hippotragus equinus*, *Redunca redunca*, *Ourebia ourebi*) ou vulnérables (*Alcelaphus buselaphus*, *Damaliscus lunatus*, *Kobus ellipsiprymnus*, *Kobus kob*, *Tragelaphus scriptus*, *Gazella rufifrons*) dans les années 80. Dix de ces espèces ne se

trouvent pratiquement que dans le parc du W et la réserve contiguë de Tamou qui présentent désormais la dernière grande zone de savane et les derniers vestiges de forêt rivulaire du Niger (East & Estes 1990). En dehors de ces zones et le long de la rivière Sirba dans le sud ouest, les rares espèces d'antilopes de savane qui subsisteraient (i.e. le cobe Defassa *Kobus ellipsiprymnus*, l'hippotrague rouan *Hippotragus equinus* observé en 1983 et le guib harnaché *Tragelaphus scriptus* (Bousquet, 1984, East et Estes 1990) sont fortement menacées par la destruction de leur habitat et la chasse illégale.

Pour les éléphants, la destruction des habitats a également conduit à un repli des populations dans le parc du W et la réserve de Tamou. Jusqu'en 1974, les éléphants du Niger utilisaient en saison des pluies une large zone s'étendant jusqu'à la latitude Torodi, à l'ouest du fleuve Niger, au nord du parc (Poché, 1974). Aujourd'hui, les éléphants ne sont plus rencontrés au nord de Tamou, la végétation ayant été défrichée au delà.

2.2.2 Les causes principales de la régression de la faune mammalienne nigérienne

✚ les contraintes liées à la connaissance de la biodiversité, on peut noter:

- La faible capacité des acteurs dans les domaines de la biologie des espèces ; etc.;
- Manque de compétences pouvant promouvoir les vrais valeurs de la faune (économique, socio-culturelle et écologique) ;
- l'insuffisance au niveau des ressources humaines qualifiées ;
- la faible documentation relative à la diversité biologique nationale;
- l'inexistence de jardins botaniques et zoologiques dignes de ce nom, d'arboretum et de parcs récréatifs ;
- la faiblesse des budgets alloués à la recherche dans le domaine ;
- Insuffisance d'inventaires et de prospection relatifs à la composante animale des écosystèmes;
- L'inexistence d'un système nationale de surveillance de la diversité biologique ;
- Une faible exploration du milieu aquatique ;
- La faible prise en compte des connaissances et pratiques traditionnelles liées à la conservation et à l'utilisation de la diversité biologique animale et végétale.

✚ La dégradation des habitats naturels à la suite de modifications, de l'altération ou de la contamination du milieu. C'est actuellement le facteur qui porte le plus atteinte à la survie des espèces. Ainsi, le déboisement et la croissance des populations rurales ont contribué à limiter

l'aire de distribution de l'éléphant au Niger. La plupart des écosystèmes nigériens sont fragiles et vulnérables, ils sont menacés par la sécheresse, la désertification et la pression humaine réduisant de manière drastique les habitats de certaines espèces telles que (l'hippopotame, la girafe l'addax, le lamantin). Les éléments qui concourent à la disparition des habitats sont les défrichements permanents, le surpâturage, la sécheresse et les catastrophes naturelles.

Au niveau de la faune, plus de 60% du territoire national ont presque atteint le seuil critique de dégradation des habitats ce qui a eu pour conséquence la disparition voir les menaces d'extinction de plus de vingt (20) espèces (Oryx, Addax, autruche, etc.).



La surexploitation de la ressource, par exemple par un prélèvement trop intensif.



Les périodes de sécheresse récurrentes qu'a connues l'Afrique au cours des années 70 (1971 à 1974) et 80 (1981 à 1984) ont réduit les pâturages disponibles et fait disparaître les points d'eau. La faune sauvage affaiblie et confinée aux régions les moins productives du pays a présenté une mortalité importante. Les populations n'ont ensuite pas assuré le renouvellement habituel, en particulier, les grandes espèces à gestation longue.

Aujourd'hui, sous la combinaison de tous ces facteurs défavorables, cette faune est gravement menacée.

De ces faits, il ressort que 90% de la grande faune du Niger est actuellement concentrée dans les aires protégées du pays. Ces aires protégées prennent de ce fait une importance très particulière et devraient faire l'objet de mesures de protection et de déploiement de moyens particulièrement importants aussi bien de l'Etat nigérien qui a la responsabilité de cette richesse naturelle, que de la communauté internationale.

La persistance et l'interaction des différents facteurs ont obligé la grande partie du restant de la faune sauvage à se confiner dans les zones les moins accessibles à l'homme et où sa sécurité pourrait être assurée.

En effet, en dépit des actions entreprises dans le domaine de la protection et de la préservation de cette faune depuis les années 1950, son effectif est en baisse alarmante dans son ensemble. Pourtant un Parc National (Parc W) et trois Réserves (Réserve de l'Aïr-Ténéré, Réserve de Termit (en cours), Réserve totale de Tamou) ont été créés, des textes législatifs promulgués, des conventions internationales ratifiées pour la protection et la sauvegarde du patrimoine faunique ; mais des contraintes d'ordre humain, matériel et financier, auxquelles s'est ajouté le non respect des textes en vigueur, ont gravement inhibé les efforts entrepris.

Malgré la fermeture de la chasse depuis deux décennies, 90 % de la grande faune du Niger a disparu. Il ne reste que plus de 10 % de ce qu'elle était avant la fermeture (Seyni, 2001). La disparition est à la fois quantitative et qualitative.

Ce constat inquiétant nous interpelle quant à la nécessité de prendre des mesures adéquates pour inverser la tendance car le Niger fait partie des pays du monde où la faune sauvage est encore appréciable sur les plans de son effectif et de sa variété.

2.2.3 Historique de la conservation au Niger

La nécessité de dégager des politiques de gestion de ressources naturelles date de l'époque coloniale. Ainsi :

- En 1925, l'administration des colonies, commissaire du gouvernement général, convenait que la mise en valeur du pays signifie obligatoirement le développement des ressources naturelles et leur exploitation intensive (PNEDD, 1998) ;
- A partir de 1937, cela s'est traduit par la création des premières aires domaniales : forêts classées, aires protégées de faune sauvage et des débarcadères officiels de pêche (Niamey, Madarounfa, N'Guigmi) suivi d'une législation pour chacun des domaines (code forestier, code de la chasse, code de la pêche) en vue d'assurer la protection et l'utilisation rationnelle des espèces et de leurs habitats et d'accroître les ressources financières des colonies. Il faut noter que ces nouvelles orientations politiques ont eu pour conséquences de restreindre la liberté de l'exploitation des ressources naturelles par les populations locales et un affaiblissement de leurs structures traditionnelles (communauté des chasseurs, communauté des pêcheurs, etc...).
- La gestion des ressources telles que les forêts, la faune (terrestre et aquatique) était du ressort de l'administration coloniale. La création de façon dirigiste et *manu militari* des aires protégées a été vécue par les populations concernées comme une expropriation.
- Le 13 Octobre 1926, par décret du gouvernement colonial, la zone comprise entre le fleuve Niger et les rivières de la Tapoa et de la Mékrou est classée aire protégée (Parc de refuge du "W" qui est l'une des premières aires protégées en Afrique de l'Ouest ;
- Du fait de sa richesse en faune et de la diversité de ses habitats, le Parc de refuge jouit de l'attention des scientifiques réunis à Londres en 1933 dans le cadre de la conférence Internationale sur la convention de la faune Africaine. Cette réunion aboutit à la création de la "convention de Londres". La réunion a en outre recommandé que le Parc de refuge soit classé Parc National et mis en gestion pour garantir la pérennité de ses ressources naturelles ;

- En 1953, le Parc de refuge devient alors Réserve totale de faune par arrêté n° 4676/BE du 25 juin 1953 ;
- Le 4 août 1954, la réserve totale de faune est proclamée Parc National du “W” du Niger. La dénomination “W” provient du fait que vers le village de Karey – Kopto, les méandres du fleuve Niger dessinent une figure géométrique en forme de la lettre “w” ;
- De 1960 date de l’indépendance du Niger aux années 1980, la gestion des ressources biologiques était marquée par une politique conservationniste systématique alors que la politique agricole était orientée vers la mise en place d’unités agro-industrielles (Huileries, usines d’égrenage de coton) ; la politique du secteur élevage était quand à elle axée sur la protection sanitaire du cheptel et le fonçage des puits et forages pastoraux.
- Dans la même période au niveau de l’Organisation de l’Unité Africaine (OUA), les chefs d’Etats adoptaient en 1968 à Alger (Algérie) la convention Africaine sur la gestion des ressources naturelles qui dégagait des grandes orientations de politiques communes et de dispositions de gestion des ressources naturelles.
- De 1973 à 1983, la décennie a été marquée par une série de sécheresses aux conséquences dramatiques sur les hommes, la biodiversité et les animaux domestiques en particulier. Il s’opère alors de nouvelles stratégies de développement du secteur rural ;
- Ainsi, de 1974 à 1983, l’Etat, avec l’appui des partenaires au développement, a opté pour une approche productiviste sectorielle. Dans le domaine de l’environnement, elle sera caractérisée par la mise en place de grands projets de reboisement. Il est à signaler que, durant toute la période (1974–1983), la politique conservationniste a enlevé à la biodiversité et à la faune sauvage toutes leurs valeurs économiques. La politique de l’auto suffisance alimentaire était orientée vers la production de grains et la reconstitution du cheptel domestique. Aussi, des zones de frayères et de pâturages pour les hippopotames sur le fleuve ont été utilisées pour y installer des aménagements hydro - agricoles engendrant ainsi la chute des productions halieutiques et donc celles des pêcheurs et l’accentuation des conflits entre homme et faune et entre les différents utilisateurs des ressources.
- A partir de 1983, la chute des prix de l’uranium va provoquer une récession économique qui va engendrer des nouvelles réflexions sur les politiques de gestion des ressources naturelles à travers des séminaires, des ateliers et des débats nationaux.
- Le débat national sur la lutte contre la désertification tenu à Maradi en 1984 a constitué un des axes des nouvelles orientations politiques. En effet, les collectivités et les associations sont mises à contribution (financière et physique) pour la restauration et le reboisement des terres dégradées.

- Dans la même lancée, les chefs d'Etats et de Gouvernements de l'OUA adoptent « *le programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique de 1986 à 1990* » dans lequel le volet Environnement a fait l'objet d'une attention particulière. En effet, il est stipulé que « *l'accent devra être mis sur les mesures à prendre aux plans national, régional et international pour intensifier la lutte contre la sécheresse...* ».
- Sur le plan national, c'est réellement à partir de 1992 que fut adopté le document intitulé « *Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural* » dont l'un des axes est la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) suivant l'approche « Terroir ».

III. ETAT DE LIEU DE LA CONSERVATION DES ELEPHANTS AU NIGER

3.1 SITUATION DES ELEPHANTS AU NIGER

3.1.1 Aires de répartition des éléphants au Niger

L'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) comme la plupart des espèces de faune soudano-sahéliennes se trouve confiné dans le sud du pays où les conditions éco- climatiques permettent encore à cette faune de s'épanouir. L'éléphant, au sein de cette même zone, se trouve à des endroits bien spécifiques où existe une certaine densité de végétation, en un mot les conditions de son habitat.

C'est ainsi qu'au Niger, l'éléphant ne se rencontre qu'au niveau du Parc National du "W" (220 000 hectares) et de la forêt classée de Babban Rafi de Maradi (56 000 hectares, figure 3).



Figure 3 : Distribution des éléphants au Niger

3.1.1.1 Zone de Madarounfa

Le département de Madarounfa occupe la partie sud de la région de Maradi. Il couvre une superficie de 3 500 km², ce qui représente 9% de cette région. Il est limité au nord par la commune de Maradi, à l'ouest par le département de Guidan Roumgji, à l'est par le département d'Aguié. Il fait frontière avec le Nigeria sur une distance de 100 km.

La forêt de Babban rafi est située dans la partie sud de la région de Maradi entre 13° et 13°20 de l'attitude Nord, 6°40 et 7°30 de longitude est. Elle couvre une superficie de 56 000 hectares et constitue le bloc forestier le plus vaste et le plus boisé dans la région de Maradi. C'est une savane arbustive à combrétacées. La flore est diversifiée surtout dans la partie sud. Hassane et Fuad (1987) ont recensé 87 espèces végétales dont 50 ligneux. Ce massif présente un modelé accentué par l'élevage, l'agriculture, l'exploitation du bois et la pratique des feux de brousse.

La forêt de Babban Rafi était l'habitat de plusieurs espèces animales sauvages : Lion, Buffle, Eléphant, Girafe, Guépard, Hyène, Gazelle, Singe, Outarde, Pintade, Perdrix.

En 1993, Illiassou estimait que la forêt renfermait encore 25 espèces de mammifères, 350 espèces d'oiseaux et une dizaine d'espèces de reptiles.

Du fait de la dégradation de la forêt et du braconnage, cette faune a beaucoup régressé ; néanmoins, depuis la mise sous aménagement de la forêt, on constate aujourd'hui le retour de la petite faune. C'est ainsi que l'équipe de l'inventaire forestier 2003 a noté la présence de Gazelle dorcas, Outardes, lièvres, Chacal....

Cette situation semble être plus liée au contrôle de la forêt par les agents forestiers et les SLG qu'à la reconstitution de l'habitat dans la mesure où cette faune est toujours constituée dans la réserve de biodiversité et les parcelles non mises en exploitation.

Depuis 1986, un troupeau d'éléphants atteignant souvent jusqu'à 100 individus et en provenance de la forêt de RouRou au Nigeria séjourne épisodiquement dans la forêt de Babban Rafi

L'accès à la forêt est relativement facile sauf en saison pluvieuse où les pistes se dégradent au point d'empêcher souvent les transporteurs d'atteindre certaines parties.

3.1.1.2 Zone du Parc "W" et la réserve totale de Tamou

Dans la plupart des travaux, les suivis s'intéressaient à une ou deux composantes nationales du PRW : seuls le comptage aérien par échantillon de 2002 (Rouamba *et al.*, 2002) et le comptage aérien total de 2003 (Bouché *et al.*, 2004) couvraient la totalité du Parc. Les données récoltées sont présentées dans le tableau 2. Lors des suivis aériens, l'absence d'altimètre dans les avions a induit un biais indéterminé dans la largeur de bande effectivement surveillée et, par conséquent, dans l'estimation de l'effectif en éléphants.

Les périodes, méthodes, zones d'études et analyses des données étaient très hétérogènes (Bousquet, 1984; Green, 1988; Jachmann & Croes, 1991; Lacroix, 1993; Chardonnet, 2000; Bouché *et al.*, 2002; Tehou, 2002). Il est apparu impossible de mettre en évidence une tendance significative des effectifs d'éléphants dans cette zone. De plus, la grande variabilité des densités estimées reflète l'absence de prise en compte de la mobilité des éléphants entre les trois composantes nationales du PRW (e.g. la plupart des études se sont limitées à l'échelle nationale) et a mis en exergue l'intérêt majeur d'organiser un recensement régional régulier.

Réalisé en mai 2002, un recensement aérien organisé par ECOPAS a couvert l'ensemble du complexe (Rouamba *et al.*, 2002). Les seules observations d'éléphants se situaient dans le Parc National de la Pendjari et dans les Zones Cynégétiques de la Pendjari et de l'Atakora au Bénin.

En Mai 2003, le survol aérien total a estimé la population minimale d'éléphants du complexe WAP à 4 592 individus (Bouché *et al.*, 2004), dont 879 parcouraient les paysages du PRW.

Tableau 2 Synthèse bibliographique des estimations de la population d'éléphants du Parc Régional du W (Ipavec, 2007).

AS (comptage aérien par échantillon), AT (comptage aérien total), GS (comptage au sol par échantillon), AED (African Elephant Database, réponse aux questionnaires de l'AFESG).

*: estimation totale, **: estimation minimale, ***: d'après les Peace Corps (ONG américaine), ****: d'après des sources locales

Date	Méthode & % de surface couverte	Nombre d'éléphants & densité (n/km ²) en italique			Référence
		Parc W Bénin	Parc W Burkina Faso	Parc W Niger	
1972 (Mars)	GS			95** 0.032	(Poché, 1974)
1977	AS			700* 0.29	(Koster, 1977)
1981 (Janvier)	GS 8,6%		0		(Bousquet <i>et al.</i> , 1982)
1981 (Mars)	AS 7,5%		250** 650 ± 530* 0.11		(Bousquet, 1984)
1981	AS	860** 0.13	260** 0.11		(Bousquet & Szaniawski, 1981)
1991 (Mars)	AS 10%		11** 112 ± 147* 0.04		(Frame <i>et al.</i> , 1991)
1991	AED****	350* 0.06		700* 0.28	(Said <i>et al.</i> , 1995)
1992 (Janvier)	AS 40%		13** 33 ± 28* 0.01		(Lacroix, 1993)
1991-1994	GS 2.73%			870 ± 69* 458 ± 12* 138 ± 9* 596 ± 25* average 0.23	(Saidou, 1995)***
1998	AED****	250* 0.05		817* 0.37	(Barnes <i>et al.</i> , 1998)
2002 (Mai)	AS	156 ± 143* 0.03	237 ± 176* 0.08	350 ± 214* 0.16	(Rouamba & Hien, 2002b)
2003 (Avril)	AT 100%	54** 0.01	740** 0.25	85** 0.04	(Bouché <i>et al.</i> , 2004)

3.2 Conservation et gestion des éléphants

L'éléphant est une espèce d'une très grande importance au niveau des aires de conservation africaine. En effet, elle contribue à la dissémination des espèces forestières, le maintien de la diversité dans les parcs et réserves de faune, à la promotion de l'écotourisme.

L'éléphant constitue également un symbole politique (emblème du premier parti politique du Niger – PPN RDA), culturel (symbole de la grandeur, de la puissance et du pouvoir) et sportif au niveau du continent africain en général et au Niger en particulier. Sa sauvegarde et/ou sa conservation est donc un devoir important pour la population du Niger toute entière.

Le contexte nigérien se caractérise par un certain nombre de contraintes (braconnage, pressions anthropiques, surcharge pastorale, conflits Homme-éléphants ...) dont la résolution contribuerait sans nul doute à l'amélioration des efforts de la conservation des éléphants au Niger.

Les actions prioritaires à mettre en œuvre pour une meilleure conservation des éléphants au Niger peuvent être :

- le renforcement des capacités techniques et scientifiques des gestionnaires de la faune et des aires protégées ;
- l'inventaire des éléphants ;
- l'aménagement de l'habitat des éléphants ;
- l'intensification de la protection de l'espèce à travers les missions de polices forestières ;
- la lutte contre le braconnage et le contrôle du commerce illicite de la faune sauvage en général et de l'ivoire en particulier ;
- le suivi scientifique des populations d'éléphants ;
- l'élaboration des textes juridiques et réglementaires spécifiques à la protection et à la gestion des troupeaux d'éléphants au Niger ;
- la promotion de l'éducation environnementale spécifique à l'éléphant ;
- l'amélioration des effectifs du personnel du suivi et de gestion des aires protégées ;
- l'intégration de la faune dans la politique nationale de développement du Niger ;
- l'intégration des populations locales dans la gestion et la conservation de la faune ; sauvage en général et de l'éléphant en particulier à tous les niveaux du processus ;
- promotion d'une gestion sous régionale harmonisée et concertée des troupeaux d'éléphants ;
- asseoir un mécanisme de surveillance tripartite (Burkina, Bénin, Niger) des troupeaux d'éléphants et un cadre de concertation entre les états ;

- mise en place d'un mécanisme de financement durable pour la gestion de la faune sauvage au Niger.

Toutes ces activités peuvent être consignées dans les trois groupes suivants :

- Mesures réglementaires ;
- Contrôle et surveillance des éléphants ;
- Autres mesures

3.3.1 Les mesures réglementaires

La conservation de la nature au Niger repose sur la volonté politique de l'Etat traduite par :

- la création des mécanismes politiques nationaux favorisant la gestion des ressources ;
- l'adhésion aux conventions et accords sous régionaux, régionaux et internationaux de conservation et de gestion des ressources naturelles ;
- la mise sur pied des institutions et outils réglementaires de gestion et/ou de conservation des ressources naturelles.

A l'issue de la conférence internationale sur l'environnement tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), et pour honorer ses engagements à cet effet, le Niger a créé le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) par décret n°96- 004/PM du 09/01/96, modifié et complété par décret n°2000-272/PRN/PM du 04 août 2000. Le CNEDD est doté d'un secrétariat exécutif. La même structure a élaboré en 1998, le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD). Ce plan a pour objectifs de permettre au Niger d'asseoir des bases cohérentes en vue de ;

- Assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles dans le cadre de la lutte contre la désertification et de la réduction de la pauvreté ;
- Assurer une intégration des préoccupations environnementales dans la définition des politiques, des orientations et des stratégies dans les principaux secteurs de développement ;
- Assurer une plus grande implication et responsabilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles et la préservation de leur cadre de vie ;

Aussi, le Niger a signé ou adhéré aux différentes Conventions internationales, sous-régionales ou accord sous régionaux suivants :

- La convention Africaine d'Alger de 1968 relative à la conservation de la nature et des ressources naturelles dont l'article 2 consacre le principe fondamental suivant : « *Les états contractant s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation, l'utilisation et le développement des sols, des eaux, de la flore et des ressources fauniques en se fondant sur des principes scientifiques et la considération des intérêts majeurs de la population* »
- La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction connue sous le sigle de « CITES » le 08 septembre 1975. Elle a pour objectif de lutter contre la surexploitation des espèces animales à des fins commerciales et aussi de réglementer et de surveiller le commerce de toutes les espèces de faune et de flore susceptible d'être menacées d'extinction.
- Sur le plan régional, le Niger a également signé dans le cadre du conseil de l'entente, le 07/09/1980 à Abidjan, la Convention sur l'aménagement, les procédures de constatation des délits et de répression des infractions dans les Parcs Nationaux en zone frontalière. Elle a pour buts :
 - ✓ la mise au point d'une politique concertée de conservation de la faune, en définissant l'ensemble des mesures d'aménagement appropriées.
 - ✓ de viser l'exploitation et le rendement soutenu du potentiel faune sauvage ;
 - ✓ d'enrayer les difficultés et les entraves administratives rencontrées dans la gestion des zones de conservation notamment la poursuite des braconniers.
- Le 03/12/1977, le Niger a signé l'accord sur le règlement commun de la faune et de la flore par la commission du bassin du lac Tchad à Enugu au Nigeria. Cet accord a pour objectif : « De promouvoir des mesures en vue d'assurer la conservation des ressources naturelles renouvelables dans l'intérêt des populations, de leurs états ; Assurer le développement et la gestion rationnelle des dites ressources sur la base d'un rendement optimal soutenu ; Assurer la protection des espèces animales et végétales menacées en vue de conserver le plus grand nombre possible d'habitat naturel, unique ou représentatif et de réglementer le trafic des spécimens et trophées » ;
- Le Niger s'est intégré dans la dynamique de gestion concertée des bassins versants transfrontaliers entre le Niger, le Nigeria, le Bénin, le Mali et le Burkina Faso à travers l'ABN et la CBLT ;
- Le Niger s'est impliqué dans le processus de gestion concertée du complexe W-Arly et Pendjari (WAP) à travers le projet Ecosystèmes Protégés en Afrique sahélienne (ECOPAS) financé par l'Union Européenne ;

Malgré toutes les dispositions, la faune sauvage continue à payer un lourd tribut à cause principalement du braconnage, de la dégradation de son habitat et du commerce illicite. Pour améliorer la gestion durable des ressources naturelles, le gouvernement du Niger a élaboré des stratégies et adopté de nouveaux textes législatifs et réglementaires notamment :

- ✓ La Stratégie de Développement accéléré et Réduction de la Pauvreté (SDRP) ;
- ✓ La Stratégie du Développement Rural (SDR) ;
- ✓ La Stratégie Energie Domestique ;
- ✓ La loi n° 98- 56 du 29 décembre 1998, portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- ✓ La loi n° 98- 07 du 29 Avril 1998, fixant le régime de la chasse et la protection de la faune ;
- ✓ La loi n° 98- 042/PRN du 07 avril 1998, portant sur le régime de la pêche au Niger ;
- ✓ La loi n°2004-040 du 8 juin 2004 portant Régime Forestier au Niger.

L'analyse des politiques en cours sur les ressources naturelles au Niger laisse entrevoir que des efforts ont été faits en vue d'asseoir des stratégies appropriées de gestion durable de ces ressources. Il faut également relever que, de façon spécifique, la gestion de la faune sauvage est la conséquence de la mise en application de ces politiques. Ainsi, la loi n°98- 07 du 28 avril 1998, fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune répartit la faune sauvage du Niger au niveau de trois régimes :

- ✓ Les espèces intégralement protégées dont fait partie l'éléphant (*Loxodonta africana*) ;
- ✓ Les espèces partiellement protégées bénéficiant de la limitation d'abattage ou de capture;
- ✓ Les espèces soumises à une réglementation dans les limites de la compétence du Niger, quand la coopération avec d'autres pays est nécessaire pour empêcher ou restreindre l'exploitation.

Pour permettre une meilleure conservation et/ou gestion des éléphants du Niger, ces lois et règlements doivent être complétés par les mesures spécifiques relatives à cette espèce. Pour se faire il peut être envisagé :

- ✚ l'élaboration des textes juridiques et réglementaires spécifiques à la protection et à la gestion des troupeaux d'éléphants au Niger ;
- ✚ l'intégration de la faune dans la politique nationale de développement du Niger ;

3.3.2 Contrôle et surveillance des éléphants

Le contrôle et la surveillance des éléphants s'inscrivent dans un cadre global de gestion à travers les activités suivantes :

- lutte contre le braconnage ;
- lutte contre le trafic d'ivoire et trophées d'éléphants ;
- lutte contre le pâturage illégal ;
- lutte contre les coupes anarchiques de bois.

Au niveau du Complexe Régional W des actions concrètes régionales pour la conservation de la biodiversité ont été entreprises, il s'agit :

-  acte de lutte anti-braconnage signé entre les trois Etats (Benin, Burkina-Faso et Niger), en 1984 ;
-  accord tripartite pour la gestion du Parc Régional ;
-  plan d'aménagement et de gestion de la Diversité Biologique de la réserve de Tamou et du Parc W.

La lutte contre toutes ces activités illégales se fait à travers des patrouilles de polices forestières, à vélos, en véhicules et très souvent à pieds en fonction de la zone et de la saison qu'on veut contrôler et la stratégie du délinquant.

La maîtrise des aires de parcours des éléphants par les agents de protection et surveillance fait que des stratégies appropriées sont opposées à toute stratégie du délinquant

Les projets comme ECOPAS par exemple viennent en appui aux agents forestiers à travers des formations pour une meilleure surveillance.

3.3.3 Autres mesures

Pour assurer une bonne protection et gestion des éléphants, en plus des activités de surveillance et protection, d'autres activités dans le même sens sont initiées. On peut citer :

a) Réfection et ouverture des pistes

Pour permettre l'épanouissement des activités touristiques au parc du "W", un bon réseau de pistes est nécessaire. C'est pour cette raison que sous la supervision technique de la section Etude et Aménagement, les opérations de réfection des pistes sont menées avant le début de chaque saison touristique. Le développement et la croissance des arbres, l'eau stagnante des pluies formant des rigoles pendant la saison des pluies font en sorte que les pistes sont recouvertes. Les routes sont coupées et rendues difficilement voire même impraticables.

C'est pour parer à ces situations que des activités traditionnelles s'effectuent chaque année dès la fin de la saison des pluies. Elles consistent au dégagement et au traitement de certains ravinements formés par les eaux de pluies. L'idéal étant un remblaié systématique des différentes pistes au parc national du "W" du Niger, mais le manque des moyens nécessaires a contraint à un aménagement modéré des pistes.

Ces opérations d'une importance capitale ont pour mérites d'avoir fait du parc national du "W", l'un des parcs ayant un très bon réseau de pistes.

b) *Suivi et aménagement des mares et salines :*

Les mares et les salines, étant avec évidence les seuls points pouvant drainer et retenir la faune, elles font l'objet d'aménagement permanent. Les anciennes mares subissent des opérations d'aménagement pour éviter qu'elles ne disparaissent et des nouvelles sont créées là où le besoin se fait sentir. L'aménagement de nouvelles mares permet une meilleure répartition des charges, une diminution des conflits liés aux ressources en eau et aux pâturages. L'aménagement des mares permet également un meilleur suivi des populations.

Le suivi des mares consiste donc à s'informer mensuellement sur l'état quantitatif des points d'eau tout au long de la saison. De créer des mares là où le besoin se fait sentir pour garantir un bon approvisionnement en eau de la faune sauvage en général et des éléphants en particulier. Il est à préciser que l'eau est un facteur déterminant dans leur répartition. Ces aménagements ont pour conséquences d'avoir doté le Parc National du « W » du Niger d'une quantité importante de mares.

Le sel qui est mis à la disposition de la faune est un complément en oligo-élément et également un moyen de déparasitage intestinal.

c) *Feux d'aménagement*

C'est une activité très importante pour la gestion du Parc du "W", qui s'opère en fonction des objectifs à atteindre. Elle consiste à une planification des brûlis du parc suivant les zones, la densité et la qualité du couvert végétal. Ils ont pour rôle de :

- servir de pare-feux ;
- favoriser les repousses ;
- faciliter la vision ;
- procurer les cendres (sel) à la faune.

d) *Recensement des éléphants*

La connaissance partielle de l'effectif des éléphants est une partie intégrante de l'aménagement. Cette opération de dénombrement s'effectue chaque année au parc national du "W" malgré le peu de moyens logistiques dont ce dernier dispose. A cela s'ajoutent deux recensements aériens tenus en 1977 et 1992.

Plusieurs autres opérations ont toujours été réalisées au parc national du "W" du Niger et on peut citer :

- ✓ Etude des thèmes spécifiques à l'éléphant ;
- ✓ Réfection à la base ;
- ✓ Aménagement des pique-niques ;
- ✓ Aménagement des pare-feux ;
- ✓ Construction des miradors.

3.3 Contraintes relatives à la gestion des éléphants et leurs habitats

A la lumière de la situation environnementale du Niger et au vu des aspects de l'éthologie des éléphants, les contraintes majeures à la conservation de l'éléphant sont les suivantes :

- l'exploitation irrationnelle des écosystèmes marginaux et la désertification fragilisant, l'habitat de la faune en général et de l'éléphant en particulier ;
- l'insuffisance des moyens humains et matériels propre à la conservation de la faune ;
- la non maîtrise de la dynamique des ressources naturelles dans les formations forestières ;
- les textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion des ressources naturelles inadaptés ;
- les effets négatifs de changements climatiques sur l'habitat, les ressources en eau ;
- la persistance de la sécheresse et ses effets néfastes sur la faune et son habitat ;
- la pression démographique entraînant un important empiètement sur les ressources forestières

IV. STRATEGIE DE CONSERVATION DES POPULATIONS DES ELEPHANTS AU NIGER

4.1 Contexte et justification

La stratégie de conservation et de valorisation des éléphants au Niger s'inscrit dans la droite ligne des différents cadres stratégiques de planification dont s'est doté le Niger pour concilier les exigences du développement économique et la préservation de ses ressources naturelles gravement menacées au cours des dernières décennies. La conception et la mise en œuvre de ces outils ont largement bénéficié des acquis de Rio (1992), et en particulier des conventions cadres qui en découlent. Pour donner suite aux conclusions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro au Brésil en juin 1992, le Niger a élaboré et adopté en 1998 son Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), tenant lieu d'Agenda 21 national, et qui se fonde sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et la Stratégie de Développement Rural (SDR).

• *Fondements stratégique*

La stratégie de conservation des éléphants du Niger découle de son organisation intellectuelle, en terme d'acquis et d'informations saillants, édictés par la documentation et les différentes communications présentées au cours de l'atelier tenu en 2004 en ressort ce qui suit :

les menaces spécifiques au développement des populations d'éléphants ne se limitent pas seulement à la dégradation de leurs habitats du fait des empiètements agricoles et de la transhumance, il y a également des menaces dues à la pertes du statut de protection qu'offrent les aires protégées au cours des migrations transfrontalières le long de corridors et des menaces d'ordre conflictuel se traduisant par des fréquents dégâts aux cultures, notamment dans les villages riverains.

• *Fondements juridiques*

L'effort fait par le Niger en terme de mise à disposition d'aires de conservation de la faune, de sites à éléphants aménagés et de cadres juridiques spécifiques à la protection de l'éléphant mérite d'être soutenu durablement par l'appui d'institutions internationales.

Le Niger a ainsi signé et ratifié plusieurs accords et conventions internationaux dont certains accordent à l'éléphant un statut juridique clair :

* La Convention sur la Diversité Biologique, adoptée le 11 juin 1992 à Rio (Brésil), qui en son article 14 (1 a, b) stipule que - « Chaque Partie contractante... adopte des procédures permettant d'exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets qu'elle a proposé et qui sont susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique en vue d'éviter et de réduire au minimum de tels effets, et, s'il y a lieu, permet au public de participer à ces procédures. » ; - « Chaque Partie prend les dispositions voulues pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement de ses programmes et politiques susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique » ;

* La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, adoptée le 11 juin 1992 à Rio (Brésil), prévoit l'utilisation des Etudes Impacts Environnementales (EIE) (Article 41t) pour réduire au minimum les effets préjudiciables liés aux Changements Climatiques sur la Santé, l'économie etc. ;

* La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage dite "Convention de Bonn", signée le 23 juin 1979 à Bonn (Allemagne), prévoit la conservation d'espèces migratrices sur la totalité de parcours qu'elles empruntent ;

* La Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau dite "Convention Ramsar", signée le 2 février 1971 à Ramsar (Iran), prévoit notamment d'arrêter l'empiétement sur les sites et la perte des zones humides de tout genre (lacs, lagons, marais, etc.), ainsi que le protocole l'amendant ;

* La Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles dite "Convention d'Alger", adoptée le 15 septembre 1968 à Alger (Algérie), préconise d'adopter les mesures nécessaires pour assurer la conservation, l'utilisation des sols, eaux, flore et faune en accord avec les principes scientifiques et à l'égard du meilleur intérêt des peuples, ainsi que d'accorder une protection spéciale aux espèces de faune et de flore menacées d'extinction et à leurs habitats ;

* Les autres accords et traités bilatéraux ou multilatéraux signés par le Niger dans le cadre de la gestion partagée de certaines ressources communes, en particulier dans le cadre de l'Autorité du

Bassin du Niger (ABN), la Commission du Bassin de Lac Tchad, le bassin fluvial de Gada et Goulbi de Maradi ainsi que le bassin de la Komadougou Yobé, avec le Nigeria, ...

Au niveau national, la protection de l'éléphant est assurée par les textes suivants :

- la loi n°98-56 du 29 Décembre 98 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement
- La loi 98-07 du 29 Avril 1998 fixant le régime de la chasse et la protection de la Faune qui classe l'éléphant d'Afrique *Loxodonta africana* sur la liste 1 qui comporte les espèces intégralement protégées au Niger ;
- La loi n°2004 – 040 du 08 juin 2004 portant régime forestier au Niger
- l'ordonnance n°93-015 du 10 Mars 1993 fixant le principe d'orientation du code rural qui distingue trois catégories de terre faisant l'objet d'une protection particulière que sont : les terres réservées, protégées et celles de restauration.
- L'ordonnance n°97-001 de 10 janvier 1997, portant institutionnalisation des études d'impact sur l'environnement ;

- **Fondements institutionnels**

Le gouvernement et le Ministère chargé de l'Environnement sont les principaux acteurs des actions internationales et de la collaboration à entretenir avec les pays voisins.

La Direction en charge de la Faune est responsable de la coordination et de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la faune en général et de l'éléphant en particulier et ses démembrements (directions régionales, départementales...) à l'intérieur du pays.

Un partenariat efficace et cohérent est établi avec certains ministères notamment le ministère de l'Intérieur et de la décentralisation, le ministère du commerce, celui de l'agriculture des Affaires Etrangères et du Tourisme et des ONG internationale de développement : UICN, WWF, AWF, AFRICA 70, Care Internationale etc., ainsi que des ONG nationales : PAPE, ECOPASS, WAP.

Il existe aussi des projets fauniques transcontinentaux tels que l'ECOPAS, le WAP, le DMP (Desert Margin Program) qui interviennent dans le Parc. Le programme transcontinental MIKE recommandé par la CITES en 1997 existe aussi.

Des ONG comme Care International, World Vision et d'autres projets comme le Programme d'Action Communautaire (PAC) mènent des activités de conservation dans la forêt classée de Baban-Rafi.

- **Fondements socio-économiques**

Les indicateurs socio-économiques qui caractérisent le Niger, et qui se traduisent par la persistance des poches de pauvreté, ne sont pas de nature à réduire à court terme le niveau actuel des pressions que subissent les aires protégées.

L'éléphant, symbole de la force et du courage, s'intègre profondément dans la culture traditionnelle du Niger (emblème du Parti Progressiste Nigérien-Rassemblement Démocratique Africain PPN-RDA). L'utilisation des différentes parties de son corps (peau, graisse, os) et même de ses crottes dans le traitement de certaines maladies telles que le rhumatisme, confère à l'éléphant une place importante dans la pharmacopée traditionnelle.

Les avantages liés à l'écotourisme permettent et facilitent généralement une cohabitation pacifique entre les villageois et l'animal. Sa présence favorise les excursions organisées par les agences de voyage (Niger-car...) ainsi que la création d'emplois pour les jeunes qui sont employés comme guides.

D'autre part, l'éléphant joue un rôle appréciable dans le maintien de la diversité biologique à travers la dissémination des semences et contribue de ce fait à l'équilibre biologique des écosystèmes.

4.2 Durée et champ d'application de la stratégie de gestion durable des éléphants au Niger

La durée d'exécution de la stratégie de conservation et de valorisation des éléphants au Niger est prévue pour 10 ans.

Une révision de la stratégie sera néanmoins effectuée tant que besoin en est après 5 ans afin de prendre en compte les acquis et les difficultés rencontrées ainsi que les évolutions du contexte.

La stratégie est un cadre national doté d'un champ d'application qui couvre l'ensemble du pays, même si sa mise en œuvre sera logiquement modulée en fonction de la répartition spatiale de l'espèce et des variations régionales de la problématique de la conservation de l'éléphant.

4.3 Principes d'intervention et de mise en œuvre de la stratégie

Les principes d'intervention qui forment cette stratégie et son plan d'actions sur la conservation durable des éléphants du Niger et de l'Afrique de l'Ouest sont énumérés ci-après :

- * La création des conditions favorables au développement de la population des éléphants ;
- * La reconnaissance de l'éléphant comme patrimoine national ;
- * L'implication et la responsabilisation effective de l'ensemble des acteurs concernés par la conservation de l'éléphant ;
- * L'inscription de l'éléphant dans les dynamiques économique locales ;
- * L'intégration de l'éléphant dans les priorités sous-régionales.

4.4- Objectifs stratégiques

4.4.1 Objectif global

L'objectif principal de la stratégie est de contribuer à la meilleure conservation des éléphants et leurs habitats et leur valorisation au profit des populations riveraines.

Il s'agit donc de répondre aux objectifs fixés pour la conservation des éléphants d'Afrique qui est de « *Accroître les bénéfices environnementaux, sociaux, culturels et économiques potentiels des éléphants sauvages d'Afrique en préservant et, si possible, en restaurant des populations d'éléphants écologiquement durables à travers leur aire de répartition présente et potentielle* » (PAEA, 2010)

Pour atteindre cet objectif global il est important d'atteindre plusieurs objectifs spécifiques

4.4.2 Objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1 : Mettre en place un dispositif harmonisé de suivi écologique des populations d'éléphants et de leur habitat.

- Développer et diffuser les connaissances scientifiques nécessaires à la gestion des populations d'éléphants au sein et parmi les Etats de l'aire de répartition des éléphants.

Objectif spécifique 2 : Assurer la sécurité des éléphants et réduire le conflit hommes-éléphants

- Renforcer les capacités des différents acteurs impliqués dans la conservation et la gestion des éléphants.
- Contrôler et maîtriser la circulation nationale et internationale des produits de l'éléphant.

- Mettre en place des processus participatifs et des mesures de prévention et ou d'atténuation des conflits hommes-éléphants.
- Harmoniser et renforcer les politiques et les lois nationales et sous régionale pertinentes à la conservation et à la gestion de l'éléphant.

Objectif spécifique 3 : Viabiliser les habitats y compris les couloirs (corridors) de migration des éléphants et assurer le bon fonctionnement des dispositifs de gestions entre les états.

- Elaborer et mettre en œuvre les plans d'aménagement des principaux sites à éléphants.
- Elaborer et mettre en œuvre des projets de gestion des populations transfrontalières.

Objectifs spécifique 4 : Valoriser les éléphants sur le plan socio-économique

- Développer l'écotourisme ;
- Développer des activités génératrices de revenus (AGR) pour une meilleure implication de la population locale dans la conservation des éléphants;

4.5. Cadre logique de la Stratégie nationale de conservation et de gestion des éléphants au Niger. (Tableau 2)

Tableau 3 : Cadre logique de la Stratégie Nationale

	Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification
	Effet Spécifique 4 Les éléphants sont mieux valorisés sur le plan socio-économique	➤ Le nombre de visiteurs ➤ Taux d'augmentation des revenus générés par la valorisation des éléphants	Rapports d'activités Les bilans financiers Rapport d'évaluation socio-économique
Hierarchie des résultats	Impact ou Effet Global Les éléphants et leurs habitats sont mieux conservés et valorisés	Indicateurs de résultats ➤ Taux d'accroissement de la population d'éléphants ➤ Taux d'accroissement des visiteurs ➤ Taux d'accroissement de revenu lié à l'écotourisme	Sources de vérification - Rapports et archives - Rapports d'enquêtes - Rapports d'études - Visites de terrain
ACTIVITES	Produits		Hypothèses/Risques
A1. P1.E1 Faire l'inventaire des éléphants (tous les deux ans) A2. P1. E1 Mettre en œuvre un programme de suivi écologique A3. P1. E1 Constituer et mettre à jour les bases de données sur les troupeaux et leurs habitats A4. P1.E1 Formaliser des études périodiques sur l'habitat des éléphants est fonctionnel. A5. P1. E1 Evaluer les pressions anthropiques sur les éléphants et leurs habitats A6. P1.E1 Sécuriser l'interface homme-éléphants est assurée A7. P1.E1 Financer le dépeçage des éléphants A8. P1.E1 Etudier l'état sanitaire des éléphants A9. P1. E1 Créer un comité de validation des résultats de recherche A10. P1.E1 Mettre en place un centre de diffusion des connaissances	P1.E1 Les connaissances scientifiques nécessaires à la gestion durable des populations d'éléphants sont disponibles et diffusées.	➤ Nombre d'agents formés et suivis écologiquement ➤ Nombre de rapports de suivi écologique. ➤ Nombre de documents d'étude.	Rapports de suivi écologique Rapports d'activités Rapports d'études Conditions climatiques favorables Adhésion des populations riveraines à la politique de conservation des éléphants
	Effet Spécifique 1 Le statut des éléphants est amélioré	➤ Niveau de mis en œuvre du PAG/PRW	Rapports d'activités Visites de terrain Rapports de suivi et d'évaluation PAG Rapports de suivi écologique Stabilité politique et démocratique favorable
	Effet Spécifique 2 L'interface homme-éléphants est assurée	➤ Nombre de cas de braconnage ➤ Nombre de carcasse ➤ Nombre de saisie de produits dérivés d'éléphants ➤ Nombre de postes de contrôle ➤ Degré d'application des textes législatifs et réglementaires ➤ Nombre d'infrastructures réalisés	Rapport des fora Rapports des brigades frontalières Rapports d'activités Visites de terrain Adhésion des populations riveraines à la politique de conservation des éléphants
	Effet Spécifique 3 Les habitats y compris les couloirs (corridors) de migration des éléphants sont viables et les dispositifs de bonne gestion entre les états sont fonctionnels	➤ Niveau de mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion. ➤ Nombre de couloirs (corridors) identifiés et légiférés. ➤ Nombre d'infrastructures réalisés (nombre de points d'eau et de salines etc.). ➤ Nombre de réunions entre les Etats ➤ Nombre de textes élaborés et adoptés	Plans d'aménagement et de gestions. Rapport de réunions Décret, arrêtés Rapports d'activités Visites de terrain Stabilité politique et démocratique favorable Adhésion des populations riveraines à la politique de conservation des éléphants

	Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification
A11. P1.E2 Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation des différents acteurs impliqués A12. P1. E2 Elaborer et mettre en œuvre un programme d'IEC sur la préservation des éléphants A13. P1. E2 Promouvoir une organisation locale de protection des éléphants A14. P1. E2 Doter de moyens adéquats tous les acteurs concernés dans la conservation des éléphants	P1.E2 Les capacités des autorités et des acteurs impliqués dans la gestion des éléphants sont renforcées .	➤ Nombre d'acteurs formés. ➤ Nombre de rencontres d'information et sensibilisation avec les autorités administratives et coutumières ➤ Nombre de fora réalisés. ➤ Quantité d'équipements acquis.	Rapports de formation Rapports des fora Rapports d'activités
A15.P2.E2 Contrôler le trafic des produits d'éléphants en partenariat avec les services de la douane. A16.P2.E2 Mettre en place un réseau d'information	P2.E2 Le contrôle de la circulation nationale et internationale des produits de l'éléphant est maîtrisé	➤ Quantité de produits trafiqués ➤ Nombre de postes de contrôle national et international créés	Les rapports des postes de contrôle Rapports d'activités
A17.P3.E2 Développer des mécanismes pour gérer les conflits hommes-éléphants. A18. P3.E2 Mettre en place un mécanisme d'assistance aux victimes des dégâts des éléphants	P3.E2 Des processus participatifs pour la prévention et l'atténuation des conflits hommes-éléphants sont établis	➤ Nombre de cadre de concertation et de dialogue mis en place ➤ Nombre de réunions entre acteurs ➤ Nombre de plaintes enregistrés.	Procès verbaux. Rapports d'études. Rapports de réunions Rapports d'activités Visites de terrain

	Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses/risques
ACTIVITES	Produits			
A19. P4.E2 Elaborer et vulgariser les textes relatifs à la protection de l'éléphant	P4.E2 Les politiques nationales, sous régionales et les lois pertinentes à la conservation et à la gestion de l'éléphant d'Afrique sont harmonisées et renforcées	➤ Nombre de réunions régionales tenues	Rapports d'activités	
A20. P4.E2 Harmoniser les différentes politiques et lois au niveau politique le plus élevé comme par exemple l'Union Africaine et également au niveau sous-régional comme par exemple la CEDEAO		➤ Nombre de textes législatifs modifiés pour intégrer la dimension sous-régionale de l'éléphant.	Rapports des réunions	
A21. P4.E2 Dynamiser les accords sous-régionaux existants sur la conservation des éléphants			Textes législatifs	
A22. P4.E2 Plaider en faveur de l'inclusion de la conservation des éléphants dans les questions à l'ordre du jour du développement national				
A23. P4.E2 Appliquer efficacement les dispositions des accords multilatéraux sur l'environnement [la CITES, la CBD, etc.] relatives à la conservation et à la gestion de l'éléphant				
A24. P1.E3 Mettre en œuvre une politique de lutte contre l'exploitation des habitats	P1.E3 Les plans d'aménagements des principaux sites à éléphants sont élaborés et mis en œuvre.	➤ Niveau de mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion.	PV de validation des plans	
A25. P1.E3 Mettre en œuvre les plans d'aménagement, de prévention et de lutte contre les feux de brousse dans les sites éléphants			Rapports d'activités	
A26. P1.E3 Restaurer et créer les points d'eau dans les habitats			Visites de terrain	
A27. P1.E3 Mettre en œuvre et suivre les mesures d'accompagnement des EIE				

	Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses/risques
ACTIVITES	Produits			
A28.P2.E3 Dynamiser les accords sous-régionaux existants à travers la création d'un cadre de concertation entre pays sur la conservation des éléphants	P2.E3 Des projets de gestion des populations transfrontalières sont élaborés et mis en œuvre	➤ Nombre de projets en exécution	Rapports d'activités	
A29.P2.E3 Développer des programmes conjoints pour gérer les populations et les habitats nationaux et transfrontaliers.		➤ Nombre d'infrastructures touristiques réalisées	Rapports de réunions	
A30. P2.E3 Entreprendre des réintroductions et des translocations d'éléphants dans les régions où cela est approprié sur la base des lignes directrices de l'UICN relatives à l'introduction et la réintroduction		➤ Nombre de visiteurs	Visites de terrain	
A30. P1.E4 Promouvoir le développement des infrastructures touristiques sur les sites à éléphants	P1.E4 L'écotourisme est développé	➤ Nombre d'individus touchés par les AGR	Rapports d'activités	
A31. P1.E4 Promouvoir le tourisme écologique sur les sites à éléphants		➤ Nombre de types d'AGR développés	Visites de terrain	
A32. P1.E4 Développer des programmes d'information, d'Education et de Communication			Les bilans financiers	
A.33.P2.E4 Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement des AGR induites par la conservation des éléphants	P2.E4 Des activités génératrices de revenus (AGR) sont développées pour une meilleure implication de la population locale dans la conservation des éléphants		Rapports d'évaluation socio-économique	
A.34.P.2.E4 Promouvoir les pratiques socioculturelles favorables à la conservation des éléphants			Rapports d'activités	
A.35.P.2.E4 Promouvoir la création de clubs de soutien à la conservation des éléphants			Visites de terrain	

4.6 Mise en œuvre

La mise en œuvre de la stratégie implique trois échelles opérationnelles : au niveau des sites, au niveau national et sur le plan international.

4.6.1 Au niveau des sites

Au niveau des sites, des plans d'actions seront élaborés et constitueront les outils essentiels de mise en œuvre de la stratégie au niveau local.

Les plans d'actions des sites seront coordonnés par les Directions régionales de l'environnement. Ces directions mettront en œuvre les opportunités offertes par le partenariat institutionnel pour mettre à contribution l'ensemble des acteurs impliqués dans la conservation et la gestion durable des populations d'éléphants.

Le rôle des unités de conservation, des communautés locales et de certaines ONG seront déterminants dans l'atteinte des objectifs.

4.6.2 Au niveau national et international

Les services des DGEEF assureront la coordination, le suivi, la supervision et la capitalisation de la stratégie nationale. Au niveau de la Direction en charge de la faune un mécanisme adéquat sera mis en place pour assumer ces missions.

4.6.3 Les acteurs et leurs rôles potentiels

Les acteurs qui seront impliqués dans la gestion des éléphants seront tous concernés par la mise en œuvre de cette stratégie, mais leurs rôles seront enrichis et complétés par de nouvelles missions (tableau 4). De même leurs interactions seront développées et formalisées. Il s'agit de transformer des acteurs aujourd'hui parfois trop passifs en partenaires responsables et dynamiques représente un des enjeux essentiels de cette stratégie. L'adéquation et le bon fonctionnement des cadres de concertation seront essentiels pour entretenir et valoriser ce futur partenariat.

Tableau 4 : les acteurs potentiels de la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'actions.

Type d'acteurs	Echelle d'intervention	Rôle attendu	Interactions éventuelles
Les acteurs politiques	Toutes les échelles territoriales	Apporter le soutien politique nécessaire et créer les conditions nécessaires à une application satisfaisante des dispositions législatives et réglementaires	Les acteurs techniques et les ONG devront multiplier les efforts d'information et de sensibilisation en destination des acteurs politiques, afin de favoriser une juste appréciation de la question des éléphants
Les acteurs administratifs Ministère chargé des Eaux et Forêts et les Ministères partenaires	Toutes les échelles territoriales	La direction en charge de la faune, coordonnera la mise en œuvre des activités en collaboration avec les services décentralisés des autres ministères techniques. Par ailleurs ils sont responsables de la mobilisation des financements requis . Le rôle de tutelle devra s'enrichir par des fonctions d'animation et de soutien technique. Ils devront par	Il est important que les autres départements concernés, en particulier ceux en charge de l'agriculture, de l'élevage, de l'aménagement du territoire, de l'intérieur, tourisme et de l'économie puissent s'impliquer plus fortement dans leurs propres stratégies sectorielles. Il faut aussi noter que l'administration chargée du tourisme sera un acteur essentiel de la valorisation économique de cette espèce

		exemple susciter et soutenir les futures démarches de partenariat et de concertation et identifier et diffuser les solutions techniques adaptées aux problèmes posés par la gestion de l'espèce	
Les collectivités locales	Essentiellement le niveau local	Intégrer la question de l'éléphant dans le schéma global d'aménagement du territoire au niveau local	Un effort préalable d'information et de sensibilisation sera nécessaire pour les collectivités, qui devront bénéficier d'un appui de la part des services techniques et des ONG
Types d'acteurs	Echelle d'intervention	Rôle attendu	Interactions éventuelles
Les organisations professionnelles	Toutes les échelles territoriales	Aider les acteurs privés à exercer avec professionnalisme leur activité et à générer ainsi les recettes espérées	Les acteurs privés devront mieux se structurer pour augmenter leur efficacité. Par ailleurs, et selon les activités pratiquées, la recherche d'un partenariat avec les institutions scientifiques et les ONG doit leur permettre de consolider leurs activités
Les communautés locales	Premiers acteurs du niveau local, les communautés peuvent aussi jouer un rôle au	Accompagner l'administration forestière dans la	Les services techniques, les scientifiques, et les bailleurs au travers des projets,

	niveau national	réalisation des actions et se responsabiliser pour la gestion des éléphants et des retombées bénéfiques. Elles devront s'impliquer plus fortement dans les actions de prévention, de suivi écologique ou de valorisation économique	seront des appuis essentiels pour l'accroissement des capacités
Les ONG nationales (WAP, PAPE) et Internationales (UICN, WWF, AWF, AFRICA 70, Care Internationale, Coopération Italienne ...)	Toutes les échelles territoriales	Jouer un rôle central dans la communication/sensibilisation et l'organisation des communautés locales ainsi que leur encadrement. Aider à la collecte d'informations socio économiques et techniques sur le terrain	Une bonne cohérence et une complémentarité efficace devront être recherchées entre leurs actions et celles de l'Etat. En temps qu'opérateurs les ONG auront le souci d'intégrer le plus largement possible les communautés à leurs activités
Institutions de recherches nationales (UAM, INRAN) et internationales (GSEAF)		Collaborer à la mise en place et à l'exécution d'un programme de recherche. Mettre à la disposition des	Le souci d'intégration des institutions de recherche dans les problématiques de gestion sera lié à une augmentation du partenariat avec les différents acteurs.

		gestionnaires l'information utile pour orienter les options d'intervention.	Il s'agit principalement des institutions gestionnaires, des communautés, ONG et opérateurs privés
Les partenaires au développement	Toutes les échelles territoriales	Manifester un intérêt concret envers la conservation des éléphants en s'impliquant financièrement dans la mise en application de cette stratégie. Ils sont invités à participer activement aux dynamiques de coordination lancés par les services techniques gestionnaires de la faune	Les bailleurs de fonds sont des interlocuteurs pour l'ensemble des partenaires, mais il serait bon qu'ils maintiennent une liaison particulièrement étroite avec les services techniques, dans un souci de cohérence et de complémentarité des différentes actions menées.
Les partenaires de services et bureaux d'études	Toutes les échelles territoriales	Apporter dans différents volets de la mise en œuvre de la stratégie. Leurs compétences devront être exploitées au maximum pour fournir les connaissances et les	L'accomplissement des missions confiées aux différents partenaires et bureaux d'études suppose une large concertation avec les autres acteurs. Ce partenariat sera demandé par les différents termes de références mais pourra aussi être complété à

		outils de gestion nécessaires aux animateurs de cette stratégie	l'initiative de chaque prestataire.
Les organisations internationales et interétatiques	L'échelle internationale	Soutenir les projets mis en œuvre auprès des bailleurs et aider à la mobilisation de fonds, aider à l'harmonisation de la législation et faciliter la concertation entre les pays	Outre leurs liens statutaires avec les Etats membres, les organisations peuvent aussi développer des relations avec d'autres acteurs de la gestion de l'éléphant, comme les ONG internationales.

V- PLAN D'ACTIONS SUR LA CONSERVATION DURABLE DES ELEPHANTS DU NIGER

5.1 Durée

La stratégie sur la gestion durable des éléphants au Niger sera mise en œuvre à l'aide de deux outils principaux : le programme national et les plans d'actions au niveau des sites. Le programme national est conçu pour une durée de dix 10 ans et sera révisé en même temps que les plans au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances et pour les besoins d'adaptation permanente. Ce sont donc des outils d'exécution souples qui sont proposés pour traduire la stratégie de manière opérationnelle.

5.2 Activités à mettre en œuvre pour atteindre les résultats du projet

Tableau 5 : Activités à mettre en œuvre pour atteindre les résultats du projet

Activités	Acteurs clés	Autres acteurs	Chronogramme									
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
P1.E1 Les connaissances scientifiques nécessaires à la gestion durable des populations d'éléphants sont disponibles et diffusées.												
A1.P1.E1 Faire l'inventaire des éléphants (tous les deux ans)	Direction en charge de la faune Structure de recherche	ONG, Structure de recherche,										
A2. P1. E1 Mettre en œuvre un programme de suivi écologique	Direction en charge de la faune Structure de recherche	Centre National de Surveillance Environnementale, ONG,										
A3.P1.E1 Constituer et mettre à jour les bases de données sur les troupeaux d'éléphants et leurs habitats	Direction en charge de la faune Consultants	Communauté locale Les gestionnaires des « sites éléphants »										
A4.P1.E1 Faire des études périodiques (2ans) sur l'habitat des éléphants	Direction en charge de la faune Structure de recherche	ONG, Communauté locale										
A5.P1.E1 Evaluer les pressions anthropiques les éléphants et leurs habitats	Direction en charge de la faune	ONG, Communauté locale										

[illegible]

A.1.P2.E2 Contrôler le trafic des produits d'éléphants en partenariat avec la douane.	DGEEF, Douanes, Police, Gendarmerie	Professionnels de la filière, ONG, Communauté locale										
A.2.P2.E2 Mettre en place un réseau d'information bien formé	Direction en charge de la faune Communauté locale	Professionnels de la filière, ONG, Communauté locale										
P3.E2 Des processus participatifs pour l'atténuation et la prévention des conflits hommes-éléphants sont établis												
A.1.P3.E2 Développer des plans pour gérer les conflits hommes-éléphants dans plusieurs scénarios intégrant à la fois les communautés locales et les autres parties prenantes dans la planification participative.	Direction en charge de la faune	ONG, structures de recherche, communauté locale										
A.2.P3.E2 Mettre en place un mécanisme d'assistance aux victimes des dégâts causés par les éléphants	Direction en charge de la faune	ONG, structures de recherche, communauté locale										
P4.E2 Les politiques nationales, sous régionales et les lois pertinentes à la conservation et à la gestion de l'éléphant d'Afrique sont harmonisées et renforcées												
A.1.P4.E2 Elaborer et vulgariser les textes relatifs à la protection de l'éléphant.	Direction en charge de la faune	ONG, Douanes, Police, Gendarmerie Structure de recherche										
A.2.P4.E2 Harmoniser les différentes politiques et lois au niveau politique le plus élevé comme par exemple l'Union Africaine et également au niveau sous-régional comme par exemple la CEDEAO.	Direction en charge de la faune, UICN, GSEAF,	ONG, Structure de recherche										
A.3.P4.E2 Dynamiser les accords sous-régionaux existants sur la conservation des éléphants	Direction en charge de la faune, UICN, GSEAF,	ONG, Structure de recherche										
A.4.P4.E2 Plaider en faveur de l'inclusion de la conservation des éléphants dans les questions à l'ordre du jour du développement	DGEEF, Douanes, Police, Gendarmerie	Professionnels de la filière, ONG, Communauté locale										

national.		é locale											
A.5.P4.E2 Appliquer efficacement les dispositions des accords multilatéraux sur l'environnement [la CITES, la CBD, etc. pertinentes à la conservation et à la gestion de l'éléphant	Direction en charge de la faune	ONG, Douanes, Police, Gendarmerie Structure de recherche											
P1.E3 Les plans d'aménagements des principaux sites à éléphants sont élaborés et mis en œuvre.													
A.1.P1.E3 Mettre en œuvre une bonne politique de lutter contre l'exploitation des habitats	Direction en charge de la faune Communauté locale	ONG, Communauté locale Structure de recherche											
A.2.P1.E3 Mettre en œuvre une bonne politique feu de brousse dans les sites éléphants	Direction en charge de la faune DPNE Communauté locale	ONG, Communauté locale											
A.3.P1.E3 Restaurer les points d'eau dans les habitats	Direction en charge de la faune Communauté locale	ONG, Communauté locale											
A.4.P1.E3 Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement des EIE	Direction en charge de la faune	ONG, Communauté locale											
P2.E3 Des projets de gestion des populations transfrontalières sont élaborés et mis en œuvre													
A.1.P2.E3 Dynamiser les accords sous-régionaux existants à travers la création d'un cadre de concertation entre pays sur la conservation des éléphants	MEELCD	Cadres de concertation nationaux, Collectivités											
A.2.P2.E3 Développer des programmes conjoints pour gérer les populations et les habitats nationaux et transfrontaliers.	Direction en charge de la faune	ONG,											
A.3.P2.E3 Entreprendre des réintroductions et des translocations d'éléphants dans les régions où cela est approprié sur la base des lignes directrices de l'UICN relatives à l'introduction et la réintroduction.	Direction en charge de la faune	ONG, Structure de recherche Communautés locales											
P1.E4 L'écotourisme est développé													
A.1.P1.E4 Promouvoir le développement des infrastructures touristiques sur les sites à éléphant	MEELCD Structure d'animation	ONG, Communauté locale,											

La mise en œuvre de ce programme est liée à la mobilisation des ressources financières nécessaires.

Quatre sources de financements peuvent être sollicitées :

- Le budget national ;
- Les projets élaborés en concertation avec les partenaires au développement ;
- Les subventions de cette espèce ;
- La contribution des partenaires privés ou communautaires.

5.4.1 Généralités sur le budget

Tableau 6 ; budget pour la mise en œuvre de la stratégie

Rubriques	Montant (en FCFA)
1. Personnel du Projet	
• 1 Coordonnateur : 450 000 F cfa / mois x 12 x 10	54 000 000
• 1 Comptable : 280 000 F cfa / mois x 12 x 10	33 600 000
• 1 Secrétaire : 150 000 F cfa / mois x 12 x 10	18 000 000
• 2 animateurs : (80 000 x 12 x 2 x 10) + (30 000 x 12 x 2 x 10)	26 400 000
• 2 Chauffeurs : 80 000 F cfa x 12 x 10	19 200 000
• 1 Chauffeur : 45 000 fcfa x 12 x 10	5 400 000
• Indemnités (ensemble du Personnel du Projet) : 3 000 000 F cfa x 10	30 000 000
Sous/Total 1	186 600 000
2. Mettre en place un dispositif fonctionnel de connaissance des populations d'éléphants et de leur habitat.	
Etudes concernant l'espèce	70 000 000
Etudes concernant l'habitat	25 000 000
Etudes l'interface homme/éléphant	25 000 000
Suivi Ecologique	15 000 000
Edition d'une monographie	5 000 000
Mettre en place un centre de diffusion des connaissances	5 000 000
Sous/Total2	145 000 000
3. Assurer la sécurité des éléphants et réduire le conflit hommes-éléphants	
Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation impliquant les différents acteurs	12 500 000
Elaborer et mettre en œuvre un programme d'IEC sur la préservation de l'éléphant	15 500 000
Promouvoir une organisation locale de protection des éléphants	10 000 000
Développer la lutte anti-braconnage et anti-traffic des produits liés à l'éléphant au niveau sous régional, national et local	100 000 000
Lutter contre l'exploitation illégale de l'habitat de l'éléphant	45 000 000
Mettre en place un réseau d'information bien formé et opérationnel	50 000 000

Développer des plans pour gérer les conflits hommes-éléphants et équipement d'équipes spécialisées pour la gestion des animaux à problème	200 000 000
Mettre en place un mécanisme de prise en charge des dégâts d'éléphant	100 000 000
Elaborer et vulgariser les textes relatifs à la protection des éléphants	20 000 000
Harmoniser et renforcer les politiques nationales et sous régionale et les lois pertinentes à la conservation et à la gestion de l'éléphant du Niger.	40 000 000
Sous/total 3	593 000 000
4. Viabiliser l'aire de répartition des éléphants et assurer le bon fonctionnement des dispositifs de gestions au sein et entre les états de l'aire de répartition des éléphants.	
Elaborer Les plans d'aménagements dans les principaux sites à éléphant	20 000 000
Dynamiser les accords existants	20 000 000
Garantir l'entretien adéquat de l'habitat actuel des éléphants	200 000 000
Garantir dans la mesure du possible la connectivité entre les aires de répartition de l'éléphant au sein des États de l'aire de répartition et entre ces États	200 000 000
Sous/total 4	440 000 000
5. Développer les capacités des différents acteurs de la conservation des éléphants	
Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation impliquant les différents acteurs	12 500 000
Lancer une campagne IEC sur la préservation de l'éléphant	15 500 000
Renforcer les moyens de l'ensemble des acteurs concernés	200 000 000
Intégrer la question de l'éléphant dans les évolutions législatives et institutionnelles	7 000 000
Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de règles locales de gestion des éléphants	16 000 000
Améliorer l'efficacité des procédures judiciaires	25 000 000
Sous/total 5	276 000 000
6. Valoriser l'éléphant du Niger	
▪ Etudier les différentes voies de valorisation économiques liées à	10 000 000

la présence de l'éléphant	
▪ Etudier la possibilité de mettre en place un fonds spécifique à l'éléphant	8 000 000
▪ Mettre en place des projets de développement valorisant la présence de l'éléphant	500 000 000
▪ Soutenir, la gestion et l'aménagement des espaces riverains pour une meilleure cohabitation avec l'éléphant	130 000 000
▪ Créer et gérer d'un site Internet exclusif sur l'éléphant	5 000 000
▪ Intégrer les besoins spatiaux de l'éléphant dans l'aménagement du territoire en formalisant les corridors de migration	30 000 000
▪ Définir les formes et critères des compensations à proposer aux personnes ayant subi de dégâts	20 000 000
Sous/Total 6	703 000 000
7. Assurer la mise en œuvre de la stratégie	
▪ Identifier et responsabiliser les personnes ressources pour la mise en route de la stratégie	10 000 000
▪ Mettre en place un système de suivi/évaluation/capitalisation périodique	15 000 000
▪ Tenir des ateliers bilans périodiques de la mise en œuvre de la stratégie	17 000 000
▪ Rechercher les moyens de mise en œuvre de la stratégie	8 000 000
▪ Appuyer l'opérationnalisation d'une structure de coordination, animation et capitalisation	210 000 000
▪ Appuyer l'opérationnalisation des structures d'animation	300 000 000
Sous/Total 7	560 000 000
8. Appui institutionnel et renforcement des capacités des cadres techniques	
▪ Ateliers et séminaires de formation	17 500 000
▪ Voyages d'études	30 000 000
Sous/Total 8	47 500 000
9. Fonctionnement	
▪ Logistique : 2 véhicules (4x4) x 25 000 000	50 000 000
▪ Assurances et entretien des véhicules 4x4	26 000 000
▪ Motos DT 125 : 2 x 1 200 000	2 400 000

▪ Assurances et entretien Motos DT 125	2 200 000
▪ Equipement de bureau et consommable	15 000 000
▪ Equipement informatique : 1 PC+ un portable avec accessoires	4 000 000
▪ Téléphone, Fax, Internet	7 500 000
▪ Frais de déplacement des cadres du Projet et services techniques	40 000 000
▪ Carburant et lubrifiants	30 000 000
▪ Suivi-évaluation	25 000 000
Sous/Total 9	202 100 000
TOTAL	3 153 200 000
Imprévus	157 660 000
TOTAL GENERAL	3 310 860 000

CONCLUSION

La stratégie pour la conservation et la gestion durable des éléphants au Niger s'inscrit dans la stratégie sous régionale pour la conservation des éléphants en Afrique Occidentale. Cet outil de gestion des éléphants devrait pouvoir servir, au niveau national, de cadre de référence pour le développement des actions concrètes de conservation et de gestion des éléphants du pays. Pour parvenir aux objectifs fixés, il y a un besoin de mobilisation des ressources en termes d'expertise et de finance. Le Niger seule, malgré sa volonté manifeste ne peut y parvenir sans le concours de ses partenaires techniques et financiers. Donc la mise en œuvre et la réussite de cette stratégie incombent non seulement au gouvernement nigérien, aux ONG mais aussi à tous les partenaires soucieux de la protection de la nature et de son legs aux générations futures.

Bien que cette stratégie soit conçue pour une période de dix ans, elle n'est pas immuable. Elle peut être modifiée et adaptée aux changements circonstanciels (catastrophes, instabilités diverses).

En fin de compte, cette stratégie nationale fait sien le rappel du symposium sur la protection des éléphants en Afrique Occidentale et Centrale tenu à Paris (28-29 juin 2004) : « l'éléphant qui souffre, c'est le pays qui souffre, l'éléphant qui vit, c'est la nation qui assure sa pérennité ».

BILIOGRAPHIE

Alpers E.A., 1992 : The ivory trade in Africa: An historical overview. *In*: Elephant: The animal and its ivory in African culture: 349-363. Fowler Museum of Cultural History, University of California, Los Angeles.

Blanc J.J., Barnes R.F.W., Craig G.C., Dublin H.T., Thouless C.R., Douglas-Hamilton I. et Hart J.A., 2007: African Elephant Status Report 2007. An update from the African Elephant

Bouché P., Lungren C.G., Hien B. et Omondi P., 2004 : Recensement aérien total de l'Ecosystème "W" - Arly- Pendjari - Oti Mandori - Keran, WAPOK). Projets Ecopas, Mike, Paucof.

Bousquet B., 1984 : Méthodes et résultats des inventaires de grands mammifères en vue de leur Database. Occasional Paper of the IUCN Species Survival Commission N°33. The IUCN

Dougherty N., 1994 : Nigeria's elephants: characterizing pachyderm problems in West Africa. *Swara*, **17** (2), 25–27.

Dublin H T., Tom O. et Mcshane Newby J., 1998 : *Préserver l'éléphant d'Afrique: Enjeux et priorités*. WWF (Fond Mondial pour la Nature). Suisse. 28pp. Ecologie, Académie de Montpellier, Université des Sciences et Techniques du Languedoc.

Estes, R.D., 1991: The behavior guide to African mammals. Berkeley, CA: University of California Press, 611 p.

gestion rationnelle en Haute Volta. Thèse pour l'obtention du grade de Docteur Ingénieur en

Grzimek B., 1974 : *Le monde animal en 13 volumes*. Tome XII. Ed. Stauffacher S.A Zurich. 574pp. **Haltenorth T. et Diller H., 1985** : *Mammifères d'Afrique et de Madagascar*. Delachaux et Niestlé. Paris, France. 397pp.

Hien B., Doamba B. (2001) : Module de formation au recensement des éléphants. Nazinga, Burkina Faso. 14pp.

IPAVEC A., 2007. Caractéristiques et déterminants de la distribution spatio-temporelle de la population d'éléphants du Parc Régional du W, Afrique de l'Ouest. Thèse de doctorat, Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes, 229p.

IUCN, 1999. Strategy for the conservation of West African elephants. WWF, SSC, AfESG, 46 p. *Mammalia*, 55, 489-527.

Namoano Y., 2009. Etude sur la problématique de la cohabitation homme-faune : le cas de l'éléphant dans l'enclave de Madjoari à l'Est du Burkina Faso. Mémoire de Master Spécialisé Gestion des Aires Protégées. 2iE. 55p.

Poché, R.M., 1974 : Ecology of the African elephant (*Loxodonta a. africana*) in Niger, West Africa. *Mammalia*, 38, 567-580.

Roth H.H. et Douglas-Hamilton D., 1991: Distribution and status of elephants in West Africa.

Species Survival Commission.

Wilson D. et Ayerst P., 1976. White gold: the story of African ivory. Heinemann

Autres documents consultés

- Burkina Faso, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Secrétariat Général, Direction Générale des Eaux et Forêts, 2003 – Stratégie et gestion durable des éléphants au Burkina Faso, *document provisoire*, 62 p.
- République du Niger, Ministère du Plan, Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable. Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable, juillet 1998, 120p.
-
- République du Niger, Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, PAFN, Fonds Africain de Développement, 2003 – Plan d'aménagement de la forêt naturelle de Banban-Rafi-Nord dans le Département de Guidan Roumdji, 97 p + annexes.
-
- République du Niger, Cabinet du Premier Ministre, Conseil National pour un Développement Durable. Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et de Gestion de Ressources Naturelles (PAN-LCD/GRN), novembre 2000, 97p + Annexes
-
- République du Niger, Ministère du Plan, Conseil National pour un Développement Durable (CNEDD), Secrétariat Exécutif, Commission Technique sur la Diversité Biologique. Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique, octobre 1998, 115p
-
- République du Niger, Ministère du Plan, Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable. Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable, juillet 1998, 120p

- République du Niger, Ministère de l'hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, DFPP, 2004 – Rapport du symposium sur la protection des éléphants en Afrique Occidentale et Centrale, 5 p + annexes.
- République du Niger, Ministère de l'hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, DFPP, 2004 – Stratégie et plan d'action pour la conservation des éléphants au Niger, *document non publié*, 13 p.
- République du Niger, Cabinet du Premier Ministre, Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, CNEDD, DFPP, 1998 – Evaluation d la diversité biologique du Niger, 79 p.
- Togo, Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières, US Fish and Wildlife Service, 2003 - Stratégie pour conservation des populations d'éléphants au Togo, 35 p + annexes.
- UICN, WWF, Species Survival Commission, African Elephant Specialist Group, 2003 – Stratégie pour la conservation des éléphants d'Afrique Occidentale, 32p.
- UICN, CEPF, UICN/CSE/GSEAf, 2003 – Plan d'action pour la gestion des éléphants des corridors transfrontaliers d'Afrique de l'Ouest, 49 p.
- Wildlife Division, 2000 – Strategy for the conservation of elephants of Ghana, 39p.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Décision 14.75 à 14.79

Décisions 14.75 à 14.79:

A l'adresse des États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique

14.75 Les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique poursuivent leur dialogue constructif sur l'éléphant en vue d'élaborer des politiques de conservation conjointes et d'échanger leur expérience en matière de gestion afin d'améliorer la gestion des populations d'éléphants.

Par le biais du dialogue sur l'éléphant d'Afrique, les États de l'aire de répartition de cette espèce préparent un Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique, à caractère global, en vue d'améliorer la gestion des éléphants, pour:

- a) accéder à des ressources et les allouer au renforcement des capacités de lutte contre la fraude dans les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique pour lutter contre le braconnage et le commerce illégal de l'ivoire;
- b) appliquer le *Plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphant*; et
- c) renforcer les capacités, gérer les transferts d'éléphants, réduire les conflits hommes/éléphants et améliorer les programmes communautaires de conservation et les programmes de développement dans les aires à éléphants ou à proximité.

Les États de l'aire de répartition de l'éléphant feront rapport au Comité permanent sur les progrès accomplis dans le cadre de cette décision en vue de fournir les informations nécessaires aux examens mentionnées dans la décision 14.78.

A l'adresse des Parties, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales

14.76 Les Parties, les pays commerçants, le secteur économique de la sculpture d'ivoire, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les autres donateurs sont priés d'apporter une importante contribution au fonds d'affectation spéciale pour l'éléphant d'Afrique en vue de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et du programme de suivi à long terme de l'abattage illégal d'éléphants (MIKE), de manière à en assurer l'établissement et l'administration.

A l'adresse du Comité permanent

14.77 Le Comité permanent, assisté par le Secrétariat, soumet pour approbation, au plus tard à la 16e session de la Conférence des Parties, un mécanisme de prise de décisions pour un processus de commerce de l'ivoire sous l'égide de la Conférence des Parties.

14.78 Le Comité permanent conduit un examen approfondi de la situation de l'éléphant, du commerce de ses spécimens, et des effets du commerce légal, en se fondant sur les données émanant de MIKE, du Système d'information sur le commerce des éléphants, et de la mise en œuvre du Plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphant et du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique, mentionnés dans la décision 14.75.

A l'adresse du Secrétariat

14.79 Le Secrétariat établit un fonds pour l'éléphant d'Afrique qui servira à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique.

Le Secrétariat établit un comité directeur comprenant des représentants des États de l'aire de répartition et des donateurs, et chargé de gérer le fonds pour l'éléphant d'Afrique et d'appuyer et de conseiller les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique au sujet de la mise en œuvre du plan d'action.

Le Comité directeur décide des modalités de l'administration du fonds.

Le Secrétariat convoque, si possible en utilisant des fonds de MIKE, une réunion sur l'éléphant d'Afrique avant le 31 juillet 2008 puis ultérieurement si nécessaire.

ANNEXE 1 : Terme de Référence pour l'élaboration de la stratégie nationale

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité –Travail –Progrès

**MINISTRE DE L'EAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA
DESERTIFICATION**

CPAP 2009-2013

**PTA
Renforcement des capacités Nationales pour la gestion de la
biodiversité**

ACTIVITE : ELABORATION DE LA STRATEGIE DE CONSERVATION ET DE GESTION DURABLE
DE L'ELEPHANT D'AFRIQUE

**TERMES DE REFERENCES POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE
CONSERVATION ET DE GESTION DURABLE DE L'ELEPHANT D'AFRIQUE (
LOXODONTA AFRICANA)**

Mai 2010

Contexte- justification

L'éléphant d'Afrique *Loxodonta africana* est le plus énorme mammifère terrestre de la planète. Il est le symbole majestueux du continent africain, l'emblème de certaines organisations politiques et sportives, source de nombreuses croyances et d'inspiration (œuvres d'art (sculpture).

Il occupe une variété d'habitats dans la sous région d'Afrique de l'Ouest, des forêts humides au Sahel aride où on compte 56 populations isolées d'éléphants dont 35 en zones forestières, 20 dans la savane et 1 au Sahel.

Pour 75 %, le dénombrement de la population n'est qu'une estimation vague car il n'y a aucun suivi régulier ces vingt (20) dernières années.

Les éléphants occupent seulement 20 % de la zone ouest africaine comparée à 10 %, 29% et 52 % en Afrique de l'Est, Afrique du Sud, Afrique Centrale respectivement.

L'Afrique de l'Ouest est la zone où les éléphants sont les plus menacés dus essentiellement aux conflits civils et aux trafics d'ivoire.

Au Niger, l'éléphant ne se trouve qu'au niveau du Parc National W (220 000 hectares) et dans la forêt classée de Baban-Rafi de Maradi, Région du Sud du pays (15 350 hectares).

Dans le Parc W, selon les rapports annuels, le nombre d'éléphants varie de 817 à 1500 individus répartis en plusieurs troupes pouvant atteindre chacun 250 têtes. Certains troupes migrent peu tandis que d'autres se déplacent entre les parcs contigus du W régional, Pendjari (Burkina Faso) et Arly (Bénin).

Les éléphants sont en équilibre d'une manière générale avec leur milieu pour le moment car ne sortent pas du Parc pour empiéter sur les zones agricoles.

Dans la forêt classée de Baban-Rafi, le recensement fait état d'une population de 60 à 100 têtes. Les éléphants qui constituent un seul troupeau viennent du Nigeria pour des causes qui ne sont pas totalement élucidées.

Dans le souci de mieux conserver et gérer ces éléphants un atelier a été organisé à Niamey en 2004 avec l'ensemble des acteurs nationaux et des partenaires potentiels concernés par le sujet. L'atelier s'est basé sur les résultats fournis par une équipe d'experts nationaux et internationaux (Groupe des spécialistes des éléphants d'Afrique) mobilisés par la Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture et le Service de la Pêche et de la Faune du Département intérieur des Etats-Unis d'Amérique.

En attendant l'élaboration et la mise en place d'une stratégie de conservation de l'éléphant qui résultera d'une large concertation entre tous les acteurs concernés, l'atelier a identifié un certain nombre de mesures à envisager à court, moyen et long terme.

Parmi les mesures adoptées par l'atelier figure celle d'un processus par étape pour aboutir à la formulation et à l'adoption de la Stratégie de Conservation à long terme de l'éléphant au Niger.

C'est pourquoi la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées a demandé et obtenu un financement auprès du PNUD pour la finalisation de la stratégie de conservation et de gestion durable de l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*).

II. Objectif global

Finaliser le document de stratégie de conservation et de gestion durable des populations d'éléphants et son plan d'action.

2.1 Objectifs spécifiques

OS1. Ressortir et analyser les contraintes en matière de gestion des éléphants au Niger en se basant sur la documentation existante ;

OS2. Définir les actions prioritaires en matière de conservation des éléphants en relation avec les réalités du pays ;

OS3 : Etablir un plan d'action pour la conservation et la gestion durable des éléphants.

III. Mandat du Consultant

Le consultant est chargé de :

A1. Répertorier les politiques précises qui soutiennent une gestion durable des ressources naturelles au plan national en corrélation avec les politiques sous-régionales ;

A2. Diagnostiquer les différents mécanismes et voies devant permettre une gestion communautaire durable des éléphants ;

A3. Faire une évaluation des ressources financières et humaines actuellement disponibles pour la conservation des éléphants au Niger ;

A4. Déterminer les différents critères sur la base desquels, les ressources pourront être affectées à la conservation des éléphants du Niger ;

A5. Evaluer les ressources additionnelles et les partenaires potentiels à contacter ;

A6. Elaborer un plan d'action.

IV. Résultat de l'étude

R1 : les politiques précises qui soutiennent une gestion durable des ressources naturelles au plan national en corrélation avec les politiques sous – régionales sont répertoriées ;

R2: les différents mécanismes et voies devant permettre une gestion communautaire durable des éléphants est diagnostiqué ;

R3 : les ressources financières et humaines actuellement disponible pour la conservation des éléphants au Niger sont évaluées ;

R4 : les différents critères sur la base desquels, les ressources pourront être affectées à la conservation des éléphants du Niger sont déterminés ;

R5 : les ressources additionnelles ainsi que les partenaires potentiels à contacter sont évalués ;

R6 : le document de stratégie de conservation et de gestion durable de l'éléphant et son plan d'action sont disponibles.

V. DUREE

La durée de la consultation est de 15 jours répartis comme suit :

Analyse documentaire3jours

Elaboration de la stratégie de la conservation et de la gestion durable éléphants et son plan9jours

Organisation d'un atelier et intégration des amendements3jours

VI. PROFIL DU CONSULTANT

L'étude sera menée sous la tutelle de la Direction de la Faune, de la chasse et des Aires Protégées (DFC/AP) par un consultant national justifiant des spécifications ci après :

Etre Ingénieur des Eaux et Forêts ou planificateur en développement local ;

Avoir des compétences avérées dans le domaine de la conservation et de la gestion durable de la faune ;
Avoir des connaissances dans les domaines des politiques et stratégies nationales se rapportant à la biodiversité ;
Justifier d'au moins 5 ans d'expériences professionnelles
Etre disponible pour la période de l'exécution de l'étude.